

ANNUAL REPORT RAPPORT ANNUEL

2012

Publisher / Éditeur : CCBE
Rue Joseph II, 40/8
B-1000 Bruxelles
T. +32 (0)2 234 65 10
F. +32 (0)2 234 65 11
www.ccbe.eu
ccbe@ccbe.eu

Editor / Éditeur responsable : Jonathan GOLDSMITH

Coordinator / Coordinateur : Antoine FOBE / Hugo ROEBROECK

Contributors / Contributeurs : Simone CUOMO
Sieglinde GAMSJÄGER
Alonso HERNÁNDEZ-PINZÓN
Karine MÉTAYER
Peter MC NAMEE

Translators / Traducteur : Alexandre MAHÉ

Layout / Mise en page : Sophie TESTAERT

Printer / Imprimeur : IDENTIC
www.identic.be

ANNUAL REPORT
RAPPORT ANNUEL

2012

CONTENTS

FOREWORD AND EXECUTIVE SUMMARY 4

ABOUT THE CCBE 8

HIGHLIGHTS 14

COMMUNICATIONS 42

GOVERNANCE 46

REVENUE AND EXPENDITURE 58

STAFF 61

TABLE DES MATIÈRES

5 AVANT-PROPOS ET SOMMAIRE

9 CONNAÎTRE LE CCBE

15 POINTS ESSENTIELS

43 COMMUNICATIONS

46 DIRECTION

59 RECETTES ET DÉPENSES

61 PERSONNEL



Marcella PRUNBAUER-GLASER
CCBE President (2012) / [Présidente du CCBE \(2012\)](#)

FOREWORD AND EXECUTIVE SUMMARY

One of my principal decisions when I was elected as President of the CCBE was that this organisation, which had recently celebrated its 50th anniversary, should start publishing an annual report as an additional means to inform its stakeholders of its many activities. I am therefore happy to introduce this first annual report, covering the year 2012.

It was a busy year for the CCBE, as this annual report shows. It was equally busy for the Presidency, with considerable representation of the CCBE at international meetings to advance our views.

The CCBE's ordinary meetings were more mobile than usual, with three of the five Standing Committee meetings held outside Brussels – in Vienna in conjunction with the European Bar Presidents Conference, in Limassol, on kind invitation of the Cyprus Bar in the context of the Cypriot Presidency of the EU, and in Liège, on kind invitation of the local Bar – as well as the two Plenary Sessions in Vienna and Strasbourg.

A landmark event for the CCBE this year was our Plenary Session hosted for the first time at the European Court of Human Rights in Strasbourg, preceded by a Human Rights Roundtable. Hopefully this will be the start of a more structured relationship with the Strasbourg Court, following the example of what already exists between the CCBE and the EU Court of Justice in Luxembourg.

2012 will also be remembered as the year in which the CCBE moved to new premises. Lo-

AVANT-PROPOS ET SOMMAIRE

cated in the EU district of Brussels, these new premises provide a structure that is more adequate to the needs, present and future, of the CCBE Secretariat and will also benefit our Delegations who will have more room for internal meetings.

Executive summary

Issues: the economic crisis, and the radical justice reforms it generated in some European countries, led the CCBE to react in order to uphold the independence of the legal profession. At the same time, 'Justice for Growth' was the leitmotif of the European Commission this year, and the CCBE felt it useful to commission an independent study on the economic significance of legal services

The criminal justice agenda was dominated by the proposed Directive on the right of access to a lawyer for suspects and defendants.

EU and FATF initiatives against money laundering were once more important. The CCBE's key concern with regard to anti-money laundering continued to be respect for lawyer-client confidentiality. The CCBE intervened in the 'Michaud' case at the European Court of Human Rights on the same matter, and is currently analysing the judgement given in December.

On the civil justice side, the main issues were the proposed Common European Sales Law and the proposed Regulation on alternative dispute resolution for consumer disputes – including online disputes. Developments in public procurement legislation and company law were also followed.

L'une de mes principales décisions lorsque j'ai été élue présidente du CCBE a été que cette organisation, qui venait de célébrer son 50e anniversaire, publie dorénavant un rapport annuel pour informer les parties prenantes de ses nombreuses activités. J'ai donc le plaisir de vous présenter ce premier rapport annuel, qui se rapporte à l'année 2012.

Comme le montre ce rapport, l'année a été chargée pour le CCBE. Elle a été tout aussi chargée pour la présidence, le CCBE devant être représenté à de nombreuses réunions internationales afin de promouvoir son point de vue.

Les réunions ordinaires du CCBE ont été plus mobiles qu'à l'accoutumée. Trois des cinq réunions du comité permanent ont eu lieu en dehors de Bruxelles : à Vienne au moment de la conférence des présidents et bâtonniers européens ; à Limassol, à l'aimable invitation du barreau de Chypre dans le cadre de la présidence chypriote de l'UE ; à Liège, à l'aimable invitation du barreau liégeois. À cela s'ajoutent les deux sessions plénières à Vienne et à Strasbourg.

L'un des événements marquants du CCBE cette année a été la session plénière organisée pour la première fois à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg et précédée d'une table ronde sur les droits de l'homme. Ce sera, espérons-le, le début d'une relation plus structurée avec la Cour de Strasbourg, à l'image de celle qu'entretient le CCBE avec la Cour de justice de l'Union européenne à Luxembourg.

2012 restera également l'année du déménagement du CCBE. Situés dans le quartier

européen de Bruxelles, les nouveaux locaux offrent un aménagement qui convient davantage aux besoins actuels et à venir du secrétariat du CCBE, mais aussi des délégations qui disposeront de davantage d'espace pour les réunions internes.

Sommaire

Enjeux : la crise économique et les réformes radicales de la justice qu'elle a provoquées dans certains pays européens ont poussé le CCBE à réagir pour garantir l'indépendance de la profession d'avocat. En même temps, la « justice au service de la croissance » était le leitmotiv de la Commission européenne au cours de cette année, et le CCBE a jugé utile de commander une étude indépendante sur l'impact économique des services juridiques.

L'ordre du jour de la justice pénale a été dominé par la proposition de directive sur le droit d'accès à un avocat pour les suspects et les accusés.

Les initiatives de l'UE et du GAFI en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux n'en sont pas moins demeurées importantes, avec le respect de la confidentialité des communications entre l'avocat et son client comme préoccupation principale du CCBE en la matière. Le CCBE est intervenu à ce propos auprès de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire « Michaud » et analyse actuellement la décision rendue en décembre.

Les principales questions en matière de justice civile ont concerné la proposition de droit commun européen de la vente et la proposition de règlement relatif au règlement ex-

Of core importance to the legal profession, training received particular attention due to the new impulse given to this issue by the European institutions, including through the proposed modernisation of the Professional Qualifications Directive.

Progress continues to be made, within the CCBE's Deontology Committee, toward a uniform European code of conduct.

There were substantive IT developments: besides reacting to the proposed data protection reform package, the CCBE published guidelines on the use of cloud computing services and actively participated in the development of e-Justice, including through the 'Find-A-Lawyer' and 'e-CODEX' projects. The ground is set for the CCBE to start developing an IT-based European Training Platform next year.

Support for lawyer victims of human rights violations remained an important feature of the CCBE, with increased focus on sensitising the EU institutions. The CCBE Human Rights Award 2012 award was granted to Mr Pavel Sapelko, a Belarusian lawyer. The CCBE has also continued to provide assistance to Bars and Law Societies in various countries of Central and Eastern Europe.

Events: the November CCBE Plenary Session was the first ever to take place at the European Court of Human Rights in Strasbourg, where the CCBE also organised a roundtable on issues of common interest with the Court the day before. Earlier, in October in Liège, the CCBE organised a workshop on the protection of lawyer victims of human rights violations, open to and attended by representatives of various lawyers' organisations dedicated to the subject.

The Common European Sales Law was very visible in CCBE activities, with two conferences organised on the subject: first in Rome in April, jointly with the Consiglio Nazionale Forense, to raise awareness among lawyers; then in Brussels in December, with high level participation from the Commission, to stimulate debate with other stakeholders.

Communications: the CCBE went on Twitter in 2011 but really started to explore the full potential of it in 2012, with the systematic tweeting of newsworthy developments and live coverage of events, resulting in a remarkable increase in followers. Work to prepare the revamping of the CCBE website has started.

Publications: besides preparing this annual report – the first – the CCBE published a leaflet early in the year, to inform stakeholders of its main justice and rule of law-related concerns in 2012. Later in the year, a guidance booklet for practitioners appearing before the EU Court of Justice was published.

Membership: Montenegro became an associate member of the CCBE.

Governance: Michel BENICHOU, Head of the French Delegation, was elected as Third Vice-President for 2013; Alastair RANKIN (United Kingdom) became Chair of the Finance Committee, replacing Louis-Bernard BUCHMAN (France) who had held that position for 6 years.

Administration: the CCBE Secretariat moved to new premises. Antoine FOBE, Director, External Liaison, left the Secretariat at the end of the year and his successor – Hugo ROEBROECK – was recruited sufficiently early to avoid any vacancy.

trajudiciaire des litiges de consommation (y compris les litiges en ligne). L'évolution de la législation en matière de marchés publics et de droit des sociétés a également été suivie.

La formation, qui est d'une importance cruciale pour la profession d'avocat, a reçu une attention particulière en raison du nouvel élan que les institutions européennes ont donné à la question, notamment à travers la proposition de modernisation de la directive sur les qualifications professionnelles.

Des progrès sont encore en cours, au sein du comité Déontologie du CCBE, vers un code de déontologie européen uniforme.

Des évolutions importantes en matière de technologies de l'information ont été enregistrées : outre sa réponse au projet de paquet de réformes de la protection des données, le CCBE a publié des lignes directrices pour l'utilisation des services d'informatique en nuage et a participé activement à l'élaboration du portail e-Justice, notamment avec les projets de moteur de recherche d'un avocat et e-CODEX. Les jalons sont posés pour que le CCBE démarre l'élaboration d'une plateforme électronique européenne de formation l'année prochaine.

Le soutien envers les avocats victimes de violations des droits de l'homme est demeuré un point important pour le CCBE, avec une attention accrue portée à la sensibilisation des institutions européennes. Le Prix des droits de l'homme 2012 du CCBE a été décerné à M. Pavel Sapelko, un avocat biélorusse. Le CCBE a également continué de prêter assistance aux barreaux de divers pays d'Europe centrale et orientale.

Événements: la session plénière du CCBE en novembre était la première à avoir lieu à la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg, où se tenait aussi la veille une table ronde du CCBE sur des questions d'intérêt commun avec la Cour. Le CCBE a organisé plus tôt, en octobre à Liège, un atelier sur la protection des avocats victimes de violations des droits de l'homme, auquel ont été conviés les représentants de diverses organisations d'avocats qui se consacrent au problème.

Le droit commun européen de la vente était très visible parmi les activités du CCBE, qui a organisé deux conférences en la matière : premièrement à Rome en avril, avec le Consiglio Nazionale Forense, pour y sensibiliser les avocats ; puis à Bruxelles en décembre, avec une participation de haut niveau de la Commission, pour susciter le débat avec d'autres parties prenantes.

Communications: le CCBE est sur Twitter depuis 2011 mais n'a commencé à explorer toutes les possibilités qu'en 2012, en tweetant systématiquement les évolutions dignes d'intérêt et en couvrant en direct des événements, ce qui a permis d'augmenter de manière considérable le nombre d'abonnés. Les travaux de préparation de la refonte du site du CCBE ont commencé.

Publications: outre la préparation de ce premier rapport annuel, le CCBE a publié tôt dans l'année une brochure pour informer les parties concernées de ses préoccupations principales concernant la justice et l'État de droit en 2012. Plus tard dans l'année, un livre de conseils à destination des avocats comparaisant devant la Cour de justice de l'Union européenne a été publié.

Membres: le Monténégro est devenu membre associé du CCBE.

Gouvernance: Michel BENICHOU, chef de la délégation française, a été élu troisième vice-président pour 2013 ; Alastair RANKIN (Royaume-Uni) est devenu président du comité Finances en remplacement de Louis-Bernard BUCHMAN (France) qui détenait le poste depuis 6 ans.

Administration: le secrétariat du CCBE a déménagé vers de nouveaux bureaux. Antoine FOBE, le directeur des relations extérieures, a quitté le secrétariat à la fin de l'année et son successeur (Hugo ROEBROECK) a été recruté suffisamment tôt pour éviter toute vacance de poste.

ABOUT THE CCBE

The Council of Bars and Law Societies of Europe (CCBE) is the representative organisation of around 1 million European lawyers through its member bars and law societies from 31 full member countries, and 11 further associate and observer countries.

The CCBE is an international non-profit-making association incorporated in Belgium. It was founded in 1960, as the ramifications of the European Economic Community on the legal profession started to be seriously considered. During the decades which followed and through to the present day, the CCBE has been in the forefront of advancing the views of European lawyers and defending the legal principles upon which democracy and the rule of law are based.

The CCBE represents European bars and law societies in their common dealings before European and other international institutions. The CCBE is recognised as the voice of the European legal profession by the national bars and law societies on the one hand, and by the EU institutions on the other. It acts as the liaison between the EU and Europe's national bars and law societies. The CCBE has regular institutional contacts with the relevant interlocutors within the European Commission, the European Parliament and the Council of the EU. It also liaises with the Court of Justice of the European Union and the European Court of Human Rights, both of which have accepted the CCBE as an intervener in cases to represent the interests of the legal profession in Europe.

Objectives

A particular feature of the CCBE's work is its focus on European cross-border matters as they affect lawyers. The CCBE was closely consulted by the European Commission in relation to the promulgation of a series of European directives, which regulate the way that lawyers can practise in other Member States, either by way of temporary services, establishment or re-qualification.

Among the most important of the CCBE's missions are the defence of the rule of law, human rights and democratic values. Of special concern are the rights of access to justice and the protection of the client by ensuring respect for the core values of the profession.

There are many other issues which affect lawyers at the European level: the impact of competition law on the profession's core values (and through them, the rights of citizens); the relationship between the duties of lawyers and the duty of governments to provide security for citizens; the impact of globalisation and market liberalisation on the legal profession. All these matters form part of the central, day-to-day work of the CCBE.

The CCBE also represents its members in their dealings with other lawyers' organisations around the world on issues of common interest to the legal profession, such as the fight against terrorism and other serious crime, and the ability of lawyers globally to practise their profession freely without harassment or hindrance.



CONNAÎTRE LE CCBE



Le Conseil des barreaux européens (CCBE) représente les barreaux de 31 pays membres et 11 pays associés et observateurs, soit environ un million d'avocats européens.

Le CCBE est une association internationale sans but lucratif de droit belge. Fondé en 1960 à une époque où les implications de la Communauté économique européenne sur la profession d'avocat commençaient à être analysées en profondeur, le CCBE a depuis lors toujours été le premier à exprimer les avis des avocats européens et à défendre les principes juridiques essentiels consubstantiels à la démocratie et à l'État de droit.

Le CCBE représente les barreaux européens devant les institutions européennes et internationales. Il est reconnu comme le porte-parole de la profession d'avocat en Europe tant par les barreaux nationaux que par les institutions européennes. Il assure la liaison entre l'UE et les barreaux nationaux d'Europe. Le CCBE est en contact régulier avec les interlocuteurs concernés au sein de la Commission, du Parlement européen et du Conseil de l'Europe. Il assure également la liaison auprès de la Cour de justice et de la Cour européenne des droits de l'homme, qui ont toutes deux accepté que le CCBE intervienne dans des affaires pour y représenter les intérêts de la profession d'avocat en Europe.

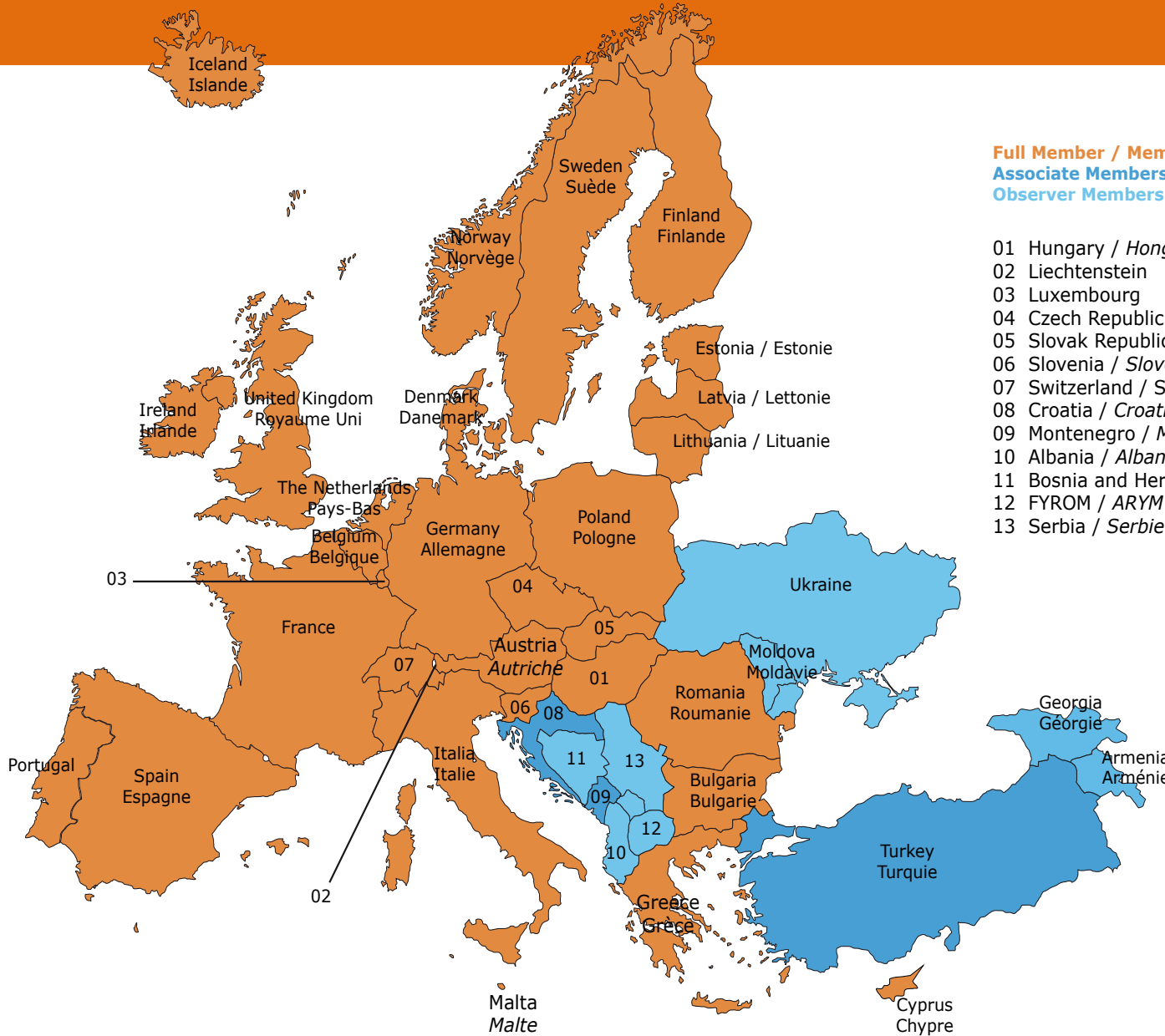
Objectifs

Parmi ses travaux, le CCBE s'intéresse particulièrement aux questions transfrontalières européennes qui touchent les avocats. La Commission a consulté le CCBE de près au sujet de la promulgation d'une série de directives européennes visant à régir l'exercice de la profession dans les autres États membres, que ce soit par l'intermédiaire de services temporaires, d'un établissement ou d'une requalification.

La défense de l'État de droit, des droits de l'homme et des valeurs démocratiques fait partie des missions les plus importantes du CCBE. Un intérêt particulier est porté aux droits d'accès à la justice et à la protection du client en garantissant le respect des valeurs fondamentales de la profession.

De nombreuses autres questions concernent les avocats à l'échelle européenne : les effets du droit de la concurrence sur les valeurs fondamentales de la profession (et à travers eux, les droits des citoyens) ; la relation entre les devoirs des avocats et le devoir des gouvernements de garantir la sécurité des citoyens ; les effets de la mondialisation et de la libéralisation des marchés sur la profession d'avocat. Toutes ces questions sont au centre des travaux quotidiens du CCBE.

Le CCBE représente également ses membres dans leurs relations avec d'autres organisations d'avocats à travers le monde sur des questions d'intérêt commun au sein de la profession d'avocat, telles que la lutte contre le terrorisme et d'autres infractions graves ainsi que la capacité des avocats en général à exercer leur profession librement sans aucun harcèlement ni aucune entrave.



Full Member / Membres effectifs
Associate Members / Membres associés
Observer Members / Membres observateurs

- 01 Hungary / Hongrie
- 02 Liechtenstein
- 03 Luxembourg
- 04 Czech Republic / République tchèque
- 05 Slovak Republic / République slovaque
- 06 Slovenia / Slovénie
- 07 Switzerland / Suisse
- 08 Croatia / Croatie
- 09 Montenegro / Monténégro
- 10 Albania / Albanie
- 11 Bosnia and Herzegovina / Bosnie herzégovine
- 12 FYROM / ARYM
- 13 Serbia / Serbie

FULL MEMBERS

*MEMBRES EFFECTIFS***(Numbers of lawyers)****(Nombre d'avocats)****AUSTRIA / AUTRICHE (5 715)**

Österreichischer Rechtsanwaltskammertag
www.rechtsanwaelte.at

BELGIUM / BELGIQUE (16 904)

Orde van Vlaamse Balies
www.advocaat.be

Ordre des barreaux francophones
et germanophones
www.avocats.be

BULGARIA / BULGARIE (11 829)

Висшият адвокатски съвет
www.vas.lex.bg

CYPRUS / CHYPRE (2 424)

Παγκύπριος Δικηγορικός Σύλλογος
www.cyprusbarassociation.org

**CZECH REPUBLIC /
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE (9 730)**

Ceská Advokátní Komora
www.cak.cz

DENMARK / DANEMARK (5 828)

Det Danske Advokatsamfund
www.advokatsamfundet.dk

ESTONIA / ESTONIE (792)

Eesti Advokatuur
www.advokatuur.ee

FINLAND / FINLANDE (1 927)

Suomen Asianajaliitto
www.asianajaliitto.fi

FRANCE (53 744)

Barreau de Paris
www.avocatparis.org

Conférence des Bâtonniers
www.conferecedesbatonniers.com

Conseil National des Barreaux
www.cnb.avocat.fr

GERMANY / ALLEMAGNE (158 426)

Bundesrechtsanwaltskammer
www.brak.de

Deutscher Anwaltverein e.V.
www.anwaltverein.de

GREECE / GRÈCE (21 776)

Δικηγορικός Σύλλογος Αθηνών
www.dsa.gr

HUNGARY / HONGRIE (12 381)

Magyar Ügyvédi Kamara
www.magyarugyvedikamara.hu

ICELAND / ISLANDE (968)

Lögmannafélag Íslands
www.lmf.is

IRELAND / IRLANDE (11 825)

Bar Council of Ireland
www.lawlibrary.ie

Law Society of Ireland
www.lawsociety.ie

ITALIA / ITALIE (233 852)

Consiglio Nazionale Forense
www.consiglionazionaleforense.it

LATVIA / LETTONIE (1 350)

Latvijas Zvērinātu advokātu padome
www.advokatura.lv

LIECHTENSTEIN (189)

Liechtensteinische Rechtsanwaltskammer
www.lirak.li

LITHUANIA / LITUANIE (1 796)

Lietuvos advokatūra
www.advoco.lt

LUXEMBOURG (1 957)

Ordre des Avocats à la Cour Supérieure de
Justice de Luxembourg
www.barreau.lu

MALTA / MALTE (767)

Kamra tal-Avukati
www.avukati.org

**THE NETHERLANDS / PAYS-BAS
(16 942)**

Nederlandse Orde van Advocaten
www.advocatenorde.nl

NORWAY / NORVÈGE (7 580)

Den Norske Advokatforening
www.jus.no

POLAND / POLOGNE (40 555)

Naczelna Rada Adwokacka
www.nra.pl

Krajowa Rada Radców Prawnych
www.kirp.pl

PORTUGAL (27 870)

Ordem dos Advogados
www.oa.pt

ROMANIA / ROUMANIE (24 115)

Uniunea Națională a Barourilor din România
www.unbr.ro

**SLOVAK REPUBLIC /
RÉPUBLIQUE SLOVAQUE (5 296)**

Slovenská Advokátska Komora
www.sak.sk

SLOVENIA / SLOVÉNIE (824)

Odvetniška Zbornica Slovenije
www.odv-zb.si

SPAIN / ESPAGNE (180 869)

Consejo General de la Abogacía Española
www.cgae.es

SWEDEN / SUÈDE (5 146)

Sveriges Advokatsamfund
www.advokatsamfundet.se

SWITZERLAND / SUISSE (9 210)

Fédération suisse des Avocats
www.swisslawyers.com

**UNITED KINGDOM /
ROYAUME UNI (191 498)**

ENGLAND & WALES / PAYS DE GALES
The Bar Council
www.barcouncil.org.uk

The Law Society
www.lawsociety.org.uk

SCOTLAND / ECOSSE
The Faculty of Advocates
www.advocates.org.uk

The Law Society of Scotland
www.lawscot.org.uk

NORTHERN IRELAND / IRLANDE DU NORD
Law Society of Northern Ireland
www.lawsoc-ni.org

ASSOCIATE MEMBERS MEMBRES ASSOCIÉS

CROATIA / CROATIE

Hrvatska odjetnička komora
www.hok-cba.hr

MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO

Advokatske komore Crne Gore
www.advokatskakomora.me

TURKEY / TURQUIE (46 174)

Türkiye Barolar Birliği
www.barobirlik.org.tr

OBSERVERS OBSERVATEURS

ALBANIA / ALBANIE

Dhoma Kombëtare e Advokateve të
Shqipërisë
http://dhkash.org

ARMENIA / ARMÉNIE (1 149)

Փաստաբանների Պալատ
http://www.pastaban.am

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE HERZÉGOVINE (885)

Advokatska Komora Republike Srpske
Advokatska/Odvjetnička komora Federacije
BiH
www.advokombih.ba

FYROM / ARYM

Адвокатска комора на република
македонија
www.mba.org.mk

GEORGIA / GÉORGIE

საქართველოს ადვოკატთა ასოციაციის
www.gba.ge

MOLDOVA / MOLDAVIE (1 750)

Uniunea Avocaților din Republica Moldova
www.avocatul.md

SERBIA / SERBIE (8 120)

Advokatska Komora Srbije
www.adkokatska-komora.co.yu

UKRAINE

Спілка адвокатів України
www.cay.org.ua



HIGHLIGHTS

Justice and legal services under the spotlight of economic considerations

Justice reforms in the context of the economic crisis

The year was dominated by the consequences of the economic crisis. The CCBE has followed with great concern developments which have taken place in a number of European countries where the crisis has led governments to propose radical reforms of the legal profession, which have put at risk the independence of the profession, and reacted to them.

'Troika' countries: In December 2011, the CCBE wrote jointly with the American Bar Association to the International Monetary Fund (IMF) to alert it to the consequences of the intervention by the European Commission-European Central Bank-IMF (the Troika) in Ireland, Portugal and Greece. The CCBE letter focused on the far-reaching reforms in Ireland, which were unprecedented in Europe, and which raised particular worries amongst the CCBE membership: the Irish Minister had proposed that a new Regulatory Authority be set up - composed of government appointed members - which would have all the powers of regulation including conduct, discipline and complaints handling. The CCBE President represented the CCBE at a high-level conference on this topic hosted by the Irish legal authorities at the beginning of the year. In its reply to the CCBE, the IMF said that it took our concerns very seriously and that the Troika's intention was not to undermine the independence of the legal profession. The Irish

POINTS ESSENTIELS

Bill is still in Parliament and the Irish government has announced that it will be revised to reflect concerns over the independence from the government of the new Regulatory Body.

Other countries: In January 2012, the CCBE wrote to the Italian authorities to raise concerns about the Italian Stability Law, adopted by the Italian government in November 2011 as part of its initiatives to counter the financial crisis: initially the Law's provisions on alternative business structures allowed for external (non-lawyer) partnership in law firms, with no limitations on the participation of non-lawyers. These rules were however finally amended so as to put a ceiling on non-lawyer participation. Further implementing details are expected.

In August, the CCBE wrote to the Slovenian authorities to express its concerns about the intention of the Slovenian government to abolish mandatory membership in the Bar and to transfer certain competences of the Bar to state or state-influenced authorities.

The CCBE emphasised in its two letters the importance of safeguarding European and international norms applicable to the legal profession, in particular the independence of the profession, which is the cornerstone of any democratic society based on the rule of law.

La justice et les services juridiques sous le feu des projecteurs des considérations économiques

Les réformes de la justice dans le contexte de la crise économique

L'année a été marquée par les conséquences de la crise économique. Le CCBE a suivi avec inquiétude les évolutions au sein d'un certain nombre de pays européens dans lesquels la crise a mené les gouvernements à proposer des réformes radicales de la profession d'avocat qui ont mis à mal l'indépendance de la profession.

Pays de la troïka: en décembre 2011, le CCBE a écrit, de concert avec l'American Bar Association au Fonds monétaire international (FMI) pour le prévenir des conséquences de l'intervention du groupe Commission européenne-Banque centrale européenne-FMI (la troïka) en Irlande, au Portugal et en Grèce. Le courrier du CCBE concernait les réformes à grande échelle en Irlande, sans précédent en Europe, et qui ont soulevé de vives inquiétudes parmi les membres du CCBE: le ministre irlandais avait proposé d'instaurer une nouvelle autorité de réglementation (composée de membres désignés par le gouvernement) qui disposerait de tous les pouvoirs de réglementation, y compris en matière de déontologie, de discipline et de traitement des plaintes. La présidente du CCBE a représenté le CCBE à une conférence de haut niveau sur le sujet organisée par les autorités judiciaires irlandaises au début de l'année. Dans sa réponse au CCBE, le FMI a indiqué qu'il prenait

ces inquiétudes très au sérieux et que l'intention de la troïka n'était pas de menacer l'indépendance de la profession d'avocat. Le projet de loi irlandaise se trouve toujours devant le parlement, et le gouvernement irlandais a annoncé qu'il le réviserait pour tenir compte des préoccupations exprimées au sujet de l'indépendance de la nouvelle autorité de réglementation.

Autres pays: en janvier 2012, le CCBE a informé les autorités italiennes de ses préoccupations concernant la loi italienne sur la stabilité adoptée par le gouvernement italien en novembre 2011 dans le cadre d'un ensemble d'initiatives contre la crise financière: au départ, les dispositions de la loi sur les structures d'entreprises alternatives autorisaient les personnes externes (non-avocats) à être associées des cabinets d'avocats, sans limites à la participation des non-avocats. Ces règles ont finalement été amendées afin de fixer une limite à la participation des non-avocats. D'autres précisions sont attendues.

En août, le CCBE a écrit aux autorités slovènes pour exprimer ses préoccupations face à l'intention du gouvernement slovène d'abolir l'inscription obligatoire au barreau et de transférer certaines compétences du barreau à l'État ou à des autorités sous l'influence de l'État.

Le CCBE a souligné dans ses deux courriers l'importance de garantir des normes européennes et internationales applicables à la profession d'avocat, en particulier l'indépendance de la profession, qui est la pierre angulaire de toute société démocratique reposant sur l'État de droit.

"Justice for Growth"

Both the European Commission and the Organisation for Economic Cooperation and Development (OECD) are currently looking into the economic impact of the administration of justice. The efficiency of justice is seen as a growth factor: if the justice systems work well in the member states, it will have a positive impact on the economy.

The European Commission (DG Justice) – through the Council of Europe's Commission for the Efficiency of Justice (CEPEJ) – has undertaken a study on the impact of the functioning of judicial systems on the economy. The study – which is not public – will feed a Commission Communication which is expected to be published at the beginning of 2013.

The OECD in turn has circulated a questionnaire on "Economics on Civil Justice" to its members in order to achieve a deeper knowledge of judicial systems' performance and a better understanding of its determinants. The economic performance of justice systems is at the heart of this survey. The final OECD report is expected to be ready for publication in spring 2013.

The CCBE has been monitoring these developments closely.

Study on the economic significance of legal services

An independent study, commissioned by the CCBE and published in 2012, assesses the economic significance of the legal services sector in the European Union. This study was conducted by Professor George Yarrow, Director of the "Regulatory Policy Institute" in Oxford.

The study concludes that the institutions and laws of a legal system condition and determine economic performance. Institutions that are stable and credible facilitate economic development and lead to higher levels of economic activity. Lawyers actively contribute, through their everyday actions and conduct, to both the shape of a legal system and how effectively it operates and functions.

The study emphasises the importance of the relationship between legal services and economic performance which stems from the important role that lawyers' services play beyond the legal services market in itself in facilitating and sustaining markets and market growth. The core activity of the professional legal services sector tends to expand market activity throughout the economy, and therefore be closely linked to economic performance and growth. The study infers from this that professional legal services markets themselves should function effectively and that potential regulatory reforms that could affect the quality or quantity of legal services require careful assessment in conceptual and analytical frameworks that are broad enough to encompass the wider economic effects.

Anti-money laundering and Lawyer-client confidentiality

There have been developments in a number of areas, all of which will continue through to 2013.

New Anti-Money Laundering Directive

As the European Commission aimed to present a proposal for a new Anti-Money Laundering Directive in 2012, the CCBE met with the Commission, participated in a number of stakeholder meetings and prepared a comprehensive response to the Commission report on the application of the Third Anti-Money Laundering Directive (2005/60). The CCBE response focused on the section dealing with the treatment of lawyers and other independent legal professionals, but also included other issues which merit further consideration in the context of the forthcoming Directive.



« La justice pour la croissance »

La Commission européenne et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) examinent actuellement les effets économiques de l'administration de la justice. L'efficacité de la justice est perçue comme un facteur de croissance: si le système judiciaire fonctionne bien dans les États membres, l'effet sera positif sur l'économie.

La Commission européenne (DG Justice), à travers la Commission européenne pour l'efficacité de la justice du Conseil de l'Europe (CEPEJ), a entrepris une étude sur les effets du fonctionnement des systèmes judiciaires sur l'économie. L'étude, qui n'est pas publique, contribuera à l'élaboration d'une communication de la Commission qui devrait être publiée au début de l'année 2013.

L'OCDE à son tour a diffusé un questionnaire concernant « l'économie appliquée à la justice civile » à ses membres afin d'acquérir une connaissance plus approfondie des performances des systèmes judiciaires et une meilleure compréhension de ses facteurs déterminants. Les performances économiques des systèmes judiciaires sont au cœur de cette étude. Le rapport final de l'OCDE devrait être disponible au printemps 2013.

Le CCBE suit de près ces évolutions.

L'étude sur l'importance économique des services juridiques

Une étude indépendante, commandée par le CCBE et publiée en 2012, évalue l'importance économique du secteur des services juridiques dans l'Union européenne. Cette étude a été dirigée par le professeur George Yarrow, directeur du Regulatory Policy Institute à Oxford.

L'étude conclut que les institutions et les lois d'un système juridique conditionnent et déterminent les performances économiques. Les institutions qui sont stables et crédibles facilitent le développement économique et conduisent à un accroissement de l'activité économique. Les avocats, par leurs actions et leur conduite au quotidien, contribuent activement au façonnement et au bon fonctionnement d'un système juridique.

L'étude souligne l'importance de la relation entre les services juridiques et les performances économiques, laquelle découle du rôle essentiel que jouent les services des avocats par-delà le marché des services juridiques pour faciliter et soutenir les marchés et leur croissance. L'activité principale du secteur professionnel des services juridiques tend à accroître l'activité du marché dans toute l'économie, et à être étroitement liée aux performances économiques et à la croissance. L'étude suggère, en ce sens, que les marchés des services juridiques professionnels devraient fonctionner efficacement et que les réformes (réglementaires) potentielles qui pourraient affecter la qualité ou la quantité des services juridiques exigent une évaluation attentive dans des cadres conceptuels et analytiques suffisamment vastes pour inclure les effets économiques au sens large.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et la confidentialité des communications entre les avocats et leurs clients

Un certain nombre de domaines connaissent des évolutions qui se poursuivront au cours de l'année 2013.

La nouvelle directive anti-blanchiment

Étant donné que la Commission européenne envisageait de présenter une proposition de nouvelle directive anti-blanchiment de capitaux en 2012, le CCBE a rencontré la Commission, a participé à un certain nombre de réunions entre parties prenantes et a préparé une réponse complète au rapport de la Commission sur la mise en œuvre de la troisième directive anti-blanchiment (2005/60). La réponse du CCBE concerne en particulier la partie qui vise le traitement des avocats et autres professionnels du droit indépendants, ainsi que plusieurs points qui méritent une attention particulière dans le cadre de la directive à venir.

Case before the European Court of Human Rights

The CCBE has also intervened in a case ('Michaud v France', 12323/11) before the European Court of Human Rights. This case concerns the lack of conformity between the European Convention on Human Rights and the rules on suspicious reporting and the right to legal advice. This is the first case before the Strasbourg Court on the question of compatibility between a lawyer's reporting duties under the money laundering legislation and Article 8 of the European Convention of Human Rights. The CCBE has been admitted as an intervening party in this case. The Court delivered its decision in December, and the CCBE is analysing its consequences.

FATF activities

The Financial Action Task Force (FATF) has started a new typology project that will look at money laundering and terrorist financing vulnerabilities with regard to the legal profession. The FATF prepared a questionnaire which is aimed specifically at the legal profession. The questionnaire deals with the application of anti-money laundering requirements, perceptions of risk and advice to members, supervision of members and ethical expectations, and relationships with Financial Intelligence Units. The CCBE is following the developments.

Criminal Law

Right of access to a lawyer in criminal proceedings

Throughout 2012, the CCBE has been working on a proposal presented in 2011 by the European Commission for a Directive on the right of access to a lawyer in criminal proceedings and on the right to communicate upon arrest. The Commission proposal is the third in a line of measures called for by the EU Council to ensure that citizens have the same basic rights in their dealings with criminal justice systems, regardless of the Member State where they are suspected or accused of having committed a criminal offence. On its publication, the CCBE welcomed the proposal, which would create for the first time an EU enforceable right to have early and continuous access to a lawyer throughout criminal proceedings. The CCBE has drafted a number of papers and has had meetings and contacts with Parliament, Council and Commission representatives in response to many proposed changes to the text that are of direct interest to lawyers.

Victims' rights

The European Commission also presented in 2011 further legislative proposals in the criminal field which have kept the CCBE busy in 2012:

- a Directive establishing minimum standards on the rights, support and protection of victims of crime and;
- a Regulation on mutual recognition of protection measures in civil matters.

The CCBE took follow-up action on both legislative initiatives. After adopting a position paper on the draft Directive establishing minimum standards on victims' rights on 21 October 2011, the CCBE adopted its Response to the Commission's other proposal on 30 March 2012. The new position paper contained individual amendments to the articles as well as comments of general nature. The new EU Directive on victims' rights was finally adopted on 4 October 2012 by the Council of Ministers.

© Paty Wingrove - Fotolia.com



L'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme

Le CCBE est également intervenu dans une affaire (« Michaud contre la France », 12323/11) auprès de la Cour européenne des droits de l'homme. L'affaire concerne le manque de conformité à la Convention entre d'une part les règles sur la déclaration des transactions suspectes en vertu de la législation anti-blanchiment, et de l'autre le droit à l'assistance d'un avocat. Il s'agit de la première affaire portée devant la Cour de Strasbourg sur la question de la compatibilité entre les obligations de déclaration des avocats en vertu de la législation européenne contre le blanchiment de capitaux et l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. Le CCBE a été autorisé à intervenir dans cette affaire. La Cour a rendu sa décision en décembre et le CCBE est en train d'en analyser les conséquences.

Les activités du GAFI

Le Groupe d'action financière (GAFI) a commencé un nouveau projet de typologie qui examinera les faiblesses de la profession d'avocat vis-à-vis du blanchiment de capitaux et du financement des activités terroristes. Le GAFI a préparé un questionnaire qui s'adresse spécialement à la profession d'avocat. Il traite de l'application des exigences anti-blanchiment de capitaux, de la perception des risques et les conseils aux membres, de la supervision des membres et des attentes en matière d'éthique et de relations avec les cellules de renseignements financiers. Le CCBE suit les évolutions en la matière.

Droit pénal

Le droit d'accès à un avocat dans les procédures pénales

Le CCBE a travaillé tout au long de l'année 2012 sur une proposition de directive présentée par la Commission européenne en 2011 sur le droit d'accès à un avocat dans les procédures pénales et le droit de communiquer en cas d'arrestation. La proposition de la Commission est la troisième d'une série de mesures demandées par le Conseil de l'Union européenne visant à s'assurer que les citoyens disposent des mêmes droits fondamentaux dans leurs relations avec les systèmes judiciaires pénaux, quel que soit l'État membre où ils peuvent être soupçonnés ou accusés d'avoir commis une infraction pénale. À sa publication, le CCBE a salué la proposition, qui créerait pour la première fois un droit communautaire exécutable à l'accès rapide et continu à un avocat tout au long de la procédure pénale. Le CCBE a rédigé un certain nombre de documents et a tenu des réunions et entretenu des relations avec les représentants du Parlement, du Conseil et de la Commission en réponse aux nombreux changements proposés au texte qui présentent un intérêt direct pour les avocats.

Droits des victimes

La Commission européenne a également présenté en 2011 d'autres propositions législatives dans le domaine pénal qui ont occupé le CCBE en 2012 :

- une directive établissant des normes minimales concernant les droits, le soutien et la protection des victimes de crimes et délits ;
- et un règlement relatif à la reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile.

Le CCBE a pris des mesures de suivi sur les deux initiatives législatives. Après une prise de position sur le projet de directive établissant des normes minimales concernant les droits des victimes le 21 octobre 2011, le CCBE a adopté sa réponse à l'autre proposition de la Commission le 30 mars 2012. La nouvelle prise de position comprend des amendements individuels aux articles ainsi que des commentaires généraux. La nouvelle directive européenne sur les droits des victimes a finalement été adoptée le 4 octobre 2012 par le Conseil des ministres.

Modernisation of the Professional Qualifications Directive (PQD)

The CCBE adopted in March a position on the Commission's proposal for modernising the PQD published in December 2011. The Commission's proposal includes, among other things, the introduction of a European professional card, better access to information on the recognition of professional qualifications, the introduction of common training frameworks and common training tests and mutual evaluation exercise on regulated professions. The CCBE proposed amendments aimed at:

- (a) deleting the assumption that an activity exercised as an autonomous activity in one Member State is separable from other activities within the scope of the regulated profession in other Member States.
- (b) including non-remunerated traineeships, limiting to temporary mobility, for some professions such as lawyers and notaries, the recognition of traineeships in other Member States and
- (c) underlining the voluntary basis of the European Professional Card, a point which is important to the CCBE since it already has its own well established system of identity card, a kind of passport facilitating lawyers to provide legal services in each other's Member States.

The CCBE undertook various lobbying initiatives in order to promote these amendments.

IT Law

Cloud computing guidelines

In September, the CCBE adopted a set of guidelines on the use of cloud computing services by lawyers. Cloud computing is a general term for IT infrastructure that involves storing and processing data and software remotely in the cloud provider's data centre or interlinked centres, accessed as a service by using the Internet. Alongside many significant benefits, cloud computing also brings its own set of risks and challenges for lawyers, most significantly in relation, first, to questions of data protection, second, to professional obligations of confidentiality and, third, to other professional and regulatory obligations incumbent on the lawyer.

The CCBE believes it is imperative that lawyers, when considering deploying cloud computing in their offices, take necessary steps to ensure that the concerns identified in the paper are adequately addressed. Nevertheless, like other consumers, lawyers will often not know enough to be certain that security measures are sufficient. That is why the CCBE has developed this set of guidelines on the use of cloud-computing services by lawyers. The guidelines are intended to make lawyers more mindful of the various risks associated with cloud computing and to assist them in making informed technology decisions.

The IT Law Committee will continue following any development in this area that may be useful for lawyers to comply with their regulatory requirements, such as safe and fair standard contract terms and conditions.

Modernisation de la directive sur les qualifications professionnelles

Le CCBE a adopté en mars une prise de position sur la proposition de la Commission de moderniser la directive sur les qualifications professionnelles, publiée en décembre 2011. La proposition de la Commission prévoit, entre autres, l'instauration d'une carte professionnelle européenne, un meilleur accès aux informations sur la reconnaissance des qualifications professionnelles, des cadres communs de formation et des épreuves de formation communes, ainsi que des exercices d'évaluation mutuelle pour les professions réglementées. Le CCBE a proposé des amendements visant à :

- (a) supprimer l'hypothèse selon laquelle l'activité exercée de manière autonome dans un État membre est séparable d'autres activités relevant du champ d'application de la profession réglementée dans d'autres États membres ;
- (b) inclure les stages non rémunérés et, pour certaines professions comme les avocats et les notaires, limiter l'obligation de reconnaître les stages dans d'autres États membres à la mobilité temporaire ;
- (c) souligner le caractère volontaire de la carte professionnelle européenne, point important pour le CCBE, qui dispose déjà d'un système propre de carte d'identité bien établi, sorte de passeport aidant les avocats à fournir des services juridiques dans d'autres États membres.

Le CCBE a pris diverses initiatives de lobbying afin de promouvoir ces amendements.

Droit des technologies de l'information

Les lignes directrices sur l'informatique en nuage

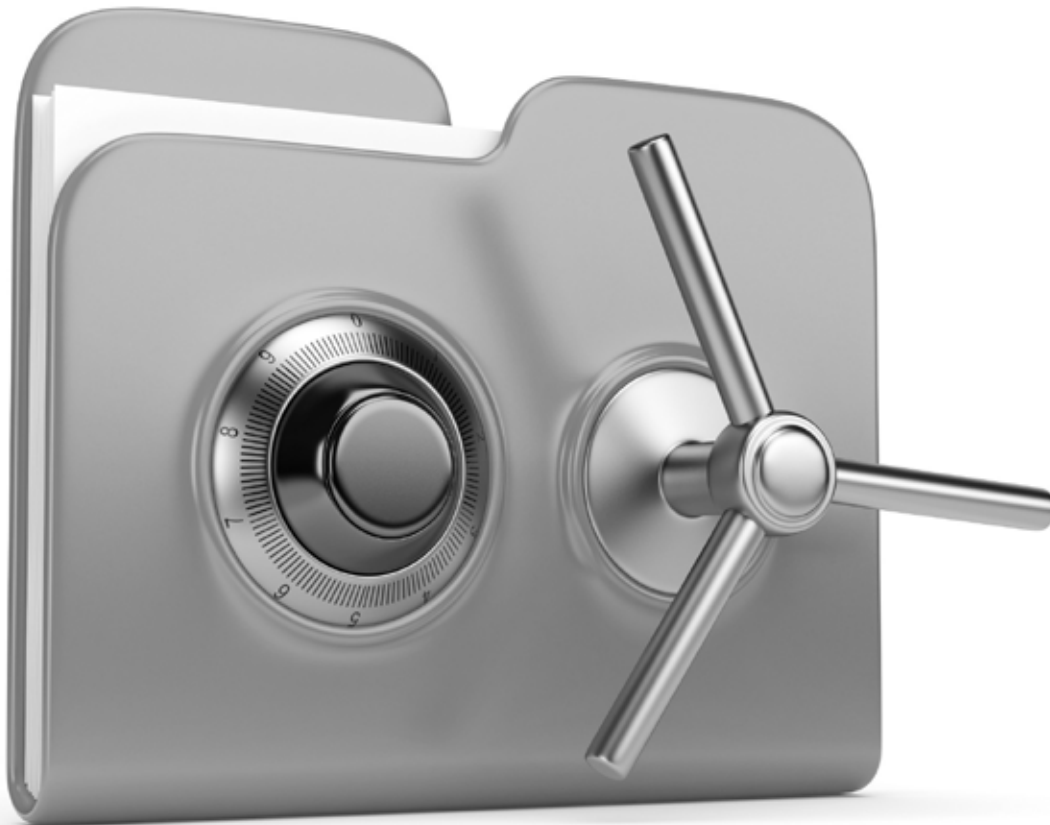
Le CCBE a adopté en septembre un ensemble de lignes directrices sur l'usage des services d'informatique en nuage par les avocats. L'informatique en nuage est un terme générique désignant une infrastructure informatique dans laquelle les données et les logiciels sont conservés et traités à distance dans le centre de données du fournisseur d'informatique en nuage ou dans des centres interconnectés, accessibles en tant que service par le biais d'Internet. Aux côtés de nombreux avantages non négligeables, l'informatique en nuage comprend également son propre lot de risques et de défis pour les avocats, principalement en ce qui concerne tout d'abord la protection des données, puis l'obligation au secret professionnel et enfin d'autres obligations professionnelles et réglementaires qui incombent aux avocats.

Le CCBE estime qu'il est impératif que les avocats, lorsqu'ils considèrent d'avoir recours à l'informatique en nuage dans leurs bureaux, prennent les mesures nécessaires pour veiller à ce que les préoccupations identifiées dans le document soient prises en compte de manière adéquate. Néanmoins, comme d'autres consommateurs, les avocats ne sont souvent pas suffisamment informés pour être certains que les mesures de sécurité sont satisfaisantes. C'est pourquoi le CCBE a élaboré cette série de lignes directrices sur l'usage des services d'informatique en nuage par les

avocats. Ces lignes directrices sont destinées à rendre les avocats davantage conscients des différents risques associés à l'informatique en nuage et à les aider à prendre des décisions éclairées dans leur usage des technologies.

Le comité Droit des technologies de l'information continuera à suivre toutes les évolutions dans le domaine afin de permettre aux avocats de respecter leurs exigences réglementaires, telles que des clauses et conditions contractuelles sûres et équitables.





Data Protection

In September, the CCBE also adopted its position on the data protection reform package proposed by the European Commission in January 2012 and consisting of:

- a General Data Protection Regulation (replacing Directive 95/46/EC) setting out a general EU framework for data protection; and
- a Directive (replacing Framework Decision 2008/977/JHA16) setting out rules on the protection of personal data processed for the purposes of prevention, detection, investigation or prosecution of criminal offences and related judicial activities.

In its position, the CCBE called on the EU institutions to create a single comprehensive and high level data protection regime, rather than having two separate regimes for civil matters and law enforcement matters respectively. The CCBE expressed its disappointment that the Commission did not choose to extend the general data protection rules to the areas of police and judicial cooperation in criminal matters. Like the European Data Protection Supervisor, the CCBE believes that the processing of data in the areas of police and judicial cooperation in criminal matters requires at least as much protection as provided under the proposed Regulation, and not less under a separate Directive, given the specific risks for citizens.

Regarding the proposed General Data Protection Regulation, the CCBE made some comments based on the need to respect professional secrecy and independence as core values of the lawyers' profession to safeguard the rights of citizens, and self-regulation as

a corollary of independence. The legal profession profoundly respects the fundamental right to the protection of personal data, and the CCBE, aware of its responsibilities in this area, has issued recommendations for best practice to its members. However, some of the provisions contained in the draft Regulation do not sufficiently take into account the guarantees already offered by lawyers to their clients, the role of Bars and Law Societies as regulators of the profession and the practical problems created for lawyers in light of the professional secrecy to which they are bound.

Deontology

The working group 'Towards a uniform Code of Conduct', which was set up in 2008 to work on a possible future common basis of all codes of conduct of the various bars and law societies of different Member States, presented to the CCBE Standing Committee in June 2012 its first draft Articles of the future Code dealing with the issues of confidentiality and conflict of interests. National delegations have been invited to comment on the proposed Articles. Although the content of the uniform Code is not yet fixed and still under discussion, the working group aims to look next into the question of remuneration of lawyers and independence of lawyers.

Protection des données

En septembre, le CCBE a également adopté sa position sur le paquet de réformes de la protection des données proposé par la Commission européenne en janvier 2012 et qui se présente comme suit :

- un règlement général sur la protection des données (qui remplace la directive 95/46/CE) instituant un cadre général de l'UE en matière de protection des données ;
- et une directive (qui remplace la décision-cadre 2008/977/JAI16) énonçant des règles relatives à la protection des données à caractère personnel traitées à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière, ainsi que d'activités judiciaires connexes.

Dans sa position, le CCBE invite les institutions de l'UE à créer un régime unique de protection des données qui soit complet et de haut niveau plutôt que d'avoir deux régimes séparés régissant distinctement les questions de droit civil et d'application de la loi. Le CCBE a indiqué regretter que la Commission n'ait pas décidé d'étendre les règles générales de protection des données aux domaines de la coopération policière et judiciaire en matière pénale. Tout comme le Contrôleur européen de la protection des données, le CCBE estime que le traitement des données dans les domaines de la coopération policière et judiciaire en matière pénale, compte tenu des risques spécifiques pour les citoyens, exige un niveau de protection au moins aussi élevé que le prévoit la proposition de règlement, et non moins élevé dans le cadre d'une directive distincte.

Le CCBE a émis des commentaires concer-

nant la proposition de règlement général sur la protection des données en rappelant l'importance de respecter le secret professionnel et l'indépendance, autant de valeurs fondamentales de la profession d'avocat qui visent à protéger les droits des citoyens, ainsi que l'autoréglementation comme corollaire de l'indépendance. La profession d'avocat respecte profondément le droit fondamental à la protection des données à caractère personnel, et le CCBE, conscient de ses responsabilités dans ce domaine, a publié des recommandations de bonnes pratiques pour ses membres. Néanmoins, certaines des dispositions du projet de règlement ne prennent pas suffisamment en compte les garanties que les avocats offrent d'ores et déjà à leurs clients, ni le rôle des barreaux en tant que régulateurs de la profession, ni les problèmes pratiques engendrés pour les avocats vis-à-vis du secret professionnel auquel ils sont tenus.

Déontologie

Le groupe de travail « Vers un code de déontologie uniforme », qui a été créé en 2008 pour s'atteler à une possible base commune de tous les codes de déontologie des divers barreaux des différents États membres, a présenté au comité permanent du CCBE en juin 2012 son premier projet d'articles du futur Code concernant les questions du secret professionnel et du conflit d'intérêts. Les délégations nationales ont été invitées à commenter les articles proposés. Bien que le contenu du Code uniforme ne soit pas encore fixé et qu'il soit toujours en discussion, le groupe de travail compte également examiner la question de la rémunération des avocats et de l'indépendance des avocats.

Training

European Judicial Training

Over the past few years, the CCBE has voiced its views on the lawyers' need for European Judicial Training: not only judges and prosecutors but also lawyers should benefit from European-funded training as they are essential actors in the administration of justice and the first persons that users of justice contact. The lawyers' role has been acknowledged in the Commission's Communication of September 2011 on "Building trust in EU-wide justice, a new dimension to European judicial training".

In reply to a European Commission questionnaire of February 2012, the CCBE gathered information through its member Bars and Law Societies about training of lawyers in EU law and other Member States' Law. The Commission's questionnaire was also sent to judges, prosecutors and other judicial staff, as well as to notaries.

The Commission is expected to issue a report in order to follow-up the 2011 Communication and the responses received to the 2012 questionnaire.

Continuing training

Over the past two years, the CCBE secretariat has been gathering information on national continuing training regimes. The information – including a comprehensive summary of the existing national regimes and country tables – has been made public on the CCBE website.

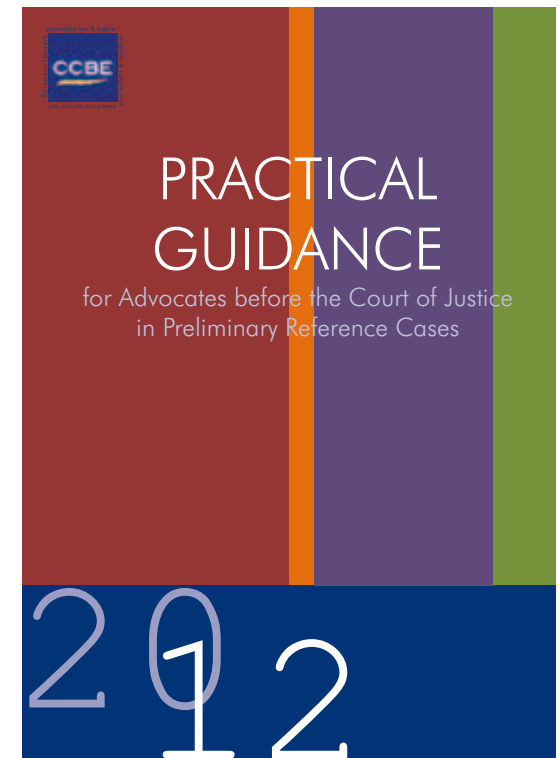
European Courts

Rules of Procedure

In 2012, the CCBE Permanent Delegation to the Courts in Luxembourg submitted a number of letters and position papers to the European Courts. In October, the CCBE sent comments to the General Court regarding proposed changes to its Rules of Procedure. The CCBE prepared comprehensive comments which it hopes the General Court will take into account. The Court of Justice has also revised its Rules of Procedure. The new Rules took effect from 1st November 2012. The CCBE also submitted extensive comments to the Court of Justice throughout 2011 when the Court of Justice was in the process of amending its Rules of Procedure.

Guidance for practitioners

The Permanent Delegation also prepared guidance in 2012 for practitioners appearing before the EU Court of Justice. This guidance is addressed principally to those appearing for the first time in the Court. The guidance has been drafted to enhance the efficiency of the preliminary reference procedure. It is designed to complement the Court's own guidance set out on the Court's website under the heading "Procedure" and in particular in the Notes for the Guidance of Counsel. The guidance address three areas: written pleadings, oral pleadings, and practical issues.



Formation

Formation judiciaire européenne

Ces dernières années, le CCBE a exprimé son avis sur les besoins des avocats en matière de formation judiciaire européenne : non seulement les juges et les procureurs, mais également les avocats doivent bénéficier d'une formation financée par l'Union car ils sont des acteurs essentiels de l'administration de la justice et les premières personnes que les justiciables contactent. Le rôle des avocats a été reconnu dans la communication de la Commission de septembre 2011, « Susciter la confiance dans une justice européenne, donner une dimension nouvelle à la formation judiciaire européenne ».

En réponse à un questionnaire de la Commission européenne de février 2012, le CCBE a recueilli des informations auprès de ses barreaux membres au sujet de la formation des avocats en droit communautaire et en droit des autres États membres. Le questionnaire de la Commission a également été envoyé aux juges, aux procureurs et aux autres membres du personnel judiciaire, ainsi qu'aux notaires.

Un rapport de la Commission fera bientôt suite à sa communication de 2011 et à aux réponses reçues au questionnaire de 2012.

Formation continue

Au cours des deux dernières années, le secrétariat du CCBE a rassemblé des informations sur les régimes nationaux de formation continue. Ces informations, qui comprennent notamment un résumé complet des régimes nationaux et des tableaux par pays, a été publié sur le site Internet du CCBE.

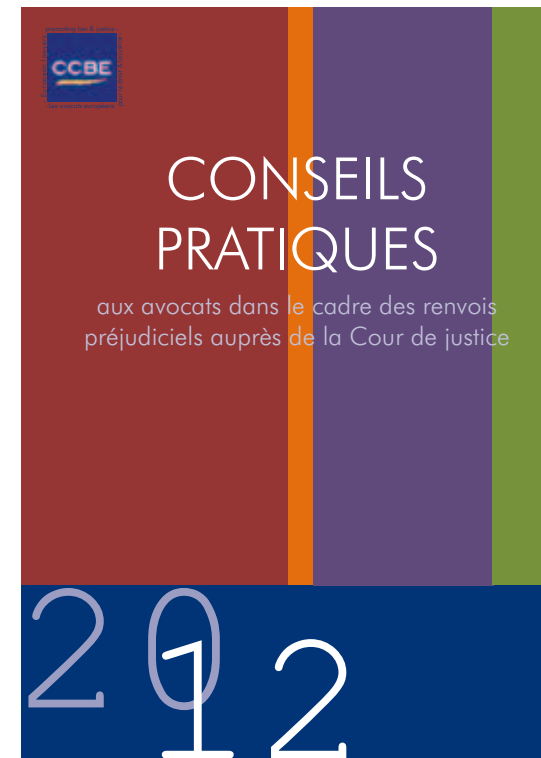
Cours européennes

Règlement de procédure

En 2012, la Délégation permanente du CCBE auprès des cours de Luxembourg a envoyé un certain nombre de courriers et de prises de position aux cours européennes. En octobre, le CCBE a envoyé des commentaires au Tribunal de l'UE concernant les changements proposés à son règlement de procédure actuel. Le CCBE a préparé des commentaires complets qu'il souhaite que le Tribunal prenne en compte. La Cour de justice de l'UE a également révisé son règlement de procédure. Le nouveau règlement de procédure a pris effet le 1er novembre 2012. Le CCBE a également présenté des commentaires importants à la Cour de justice durant l'année 2011 alors que la Cour procédait à l'amendement de son règlement de procédure.

Conseils aux avocats

La Délégation permanente a également élaboré en 2012 des conseils aux avocats qui comparaissent devant la Cour de justice. Ces conseils s'adressent principalement à ceux qui plaident pour la première fois devant la Cour de justice. Ils ont été rédigés afin d'améliorer l'efficacité de la procédure de renvoi préjudiciel et visent à compléter l'ensemble des recommandations figurant sur le site Internet de la Cour à la rubrique « Procédure », en particulier dans le Guide aux conseils. Ces recommandations sont divisées en trois parties : la procédure écrite, la procédure orale et les conseils pratiques.



Common European Sales Law

The CCBE issued in February a preliminary position paper on the proposed Regulation on a Common European Sales Law (CESL), in which it called upon the EU institutions to engage in an in-depth analysis of the appropriateness of the legal basis chosen by the Commission, and the relationship of the proposal with Article 6 of the Regulation on the law applicable to contractual obligations ("Rome I").

As a second step, in September, in a position paper focusing on the content, the CCBE concluded in its position that the proposal reflects a number of important legal principles underlined by the CCBE (i.e. the freedom of contract, common lists of unfair and potentially unfair contract terms, the concept of "individually negotiated" contract terms) and expressed its support for the proposal. Further, it called on the EU institutions to adopt it with an enlarged scope as it saw no reason to limit the scope of the CESL to cross-border sales and to small and medium enterprises (SMEs), as is the case with the proposal. The CCBE also recommended the inclusion of a reference to the underlying "legal principles" from which the standard contract terms may not grossly deviate, as a further benchmark of the unfairness test in contracts between traders, to clarify some general concepts open to interpretation (e.g. 'good faith and fair dealing', 'reasonableness') and to carefully verify the consistency of the terminology used throughout the text and between the different linguistic versions.

This position was officially communicated to Commissioner Viviane Reding at a debate organised by the CCBE in Brussels on 17 De-

ember, also with the aim to stimulate debate with other stakeholders.

Alternative dispute resolution

In June, the CCBE adopted a position on the Commission's proposal for a Directive on alternative dispute resolution (ADR) for consumer disputes and on the Commission's proposal for a Regulation on online dispute resolution (ODR) for consumer disputes.

The CCBE, among other issues, supported the use of ADR and ODR for consumer disputes but stressed the importance of the participation of lawyers in the ADR and ODR schemes for consumer disputes. It underlined that as a result of their legal status, lawyers are independent, and subject to strict ethical rules, including the duty of confidentiality and legal professional secrecy. The CCBE also invited the Commission to consider whether it could exercise some self-restraint in terms of the scope of the Directive and the Regulation; in particular, the CCBE noted that the Commission had failed to submit empirical evidence for the need to act. This is relevant as the EU lacks competence to introduce a Directive that aims at affecting the handling of domestic disputes, whereas the proposal for online dispute resolution is limited to cross-border contexts. As regards online dispute resolution, the CCBE suggested EU incentives for private entities to connect to a platform or similar information network rather than having the Brussels administration build one.

Droit commun européen de la vente

Dans une prise de position préliminaire publiée en février sur la proposition de la Commission européenne de droit commun européen de la vente, le CCBE a appelé les institutions de l'UE à entreprendre une analyse approfondie de la base juridique retenue par la Commission et de la relation de la proposition avec l'article 6 du règlement sur la loi applicable aux obligations contractuelles (« Rome I »).

Le CCBE a ensuite conclu en septembre, dans une prise de position relative au contenu, que la proposition reflète un certain nombre de principes juridiques importants soulignés par le CCBE (la liberté contractuelle, des listes communes de clauses contractuelles intrinsèquement abusives et potentiellement abusives, l'inclusion du concept de clauses contractuelles « négociées individuellement ») et qu'il soutient la proposition. En outre, il a appelé les institutions européennes à l'adopter avec un champ d'application élargi car il ne voit pas de raison de limiter la portée du droit commun européen de la vente aux transactions transfrontalières et aux PME, comme le prévoit la proposition. Le CCBE a également recommandé d'inclure, comme critère supplémentaire du caractère abusif d'une clause dans les contrats entre commerçants, une référence aux « principes de droit » dont les clauses contractuelles standard ne doivent pas dévier, de clarifier certains concepts généraux qui se prêtent à des interprétations diverses (par exemple « bonne foi et loyauté » et « caractère raisonnable ») et de vérifier soigneusement la

cohérence de la terminologie employée à travers le texte et dans ses différentes versions linguistiques.

Cette position a été officiellement communiquée à la commissaire Viviane Reding lors d'un débat organisé par le CCBE le 17 décembre à Bruxelles, dont le but était aussi de stimuler le débat parmi les parties prenantes.

Modes alternatifs de résolution des conflits

Le CCBE a adopté en juin une position sur la proposition de la Commission pour une directive relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation (RELC) et sur la proposition de règlement en ligne des litiges de consommation (RLLC).

Le CCBE a notamment soutenu le recours au RELC et au RLLC mais a souligné l'importance de la participation des avocats aux régimes de RELC et de RLLC pour les litiges de consommation. Il a rappelé qu'en raison de leur statut juridique, les avocats sont indépendants et soumis à une déontologie stricte, dont fait partie le secret professionnel. Le CCBE a également invité la Commission à examiner si elle pourrait faire preuve de retenue par rapport au champ d'application de la directive et du règlement. Il a constaté en particulier que la Commission avait omis de présenter des preuves empiriques justifiant la nécessité d'agir. Ceci est d'autant plus vrai que l'UE manque de compétences pour proposer une directive qui vise à avoir un effet sur la gestion des litiges à l'échelle nationale, alors que la proposition de règlement en ligne

des litiges se limite à des contextes transfrontaliers. Au sujet du règlement en ligne des litiges, le CCBE a proposé que l'UE incite les entités privées à se connecter à une plateforme ou à un réseau d'information similaire plutôt que d'en confier la construction à l'administration communautaire.





© Helios - Fotolia.com

Public procurement

In March, the CCBE issued its response to the Commission's proposed Directive on public procurement, which aims at revising and modernising the existing public procurement legislation in order to make it better suited to dealing with the evolving political, social and economic context.

The CCBE considered the draft legislation because of its impact on public procurement of legal services. The CCBE asked that procurement of legal services continues to benefit from the simplified publicity and transparency procedure in order to preserve the quality and independence of such services. Any revision should not be understood as permitting Members States to offer legal services on the market; this would distort competition.

Company Law

In 2012, the CCBE considered two important pieces of European draft legislation: the Commission's reform proposals for the audit market, and the proposed Statute for a European Foundation.

At the end of March, the CCBE published its comments on the Commission's proposed Regulation and Directive relating to the specific requirements regarding statutory audit of public-interest entities. Once again, the CCBE emphasised that legal advice, which by nature gives rise to a conflict of interest with auditing, should not be carried out concurrently with audit services.

At the end of June, the CCBE made public its position on the Statute for a European Foundation. Generally speaking, in the CCBE's view, the project seemed satisfactory. It allowed the Commission to achieve its goal to permit the creation of foundations with a European label covered by a favourable tax regime in each Member State and which can easily obtain funds and donations throughout the EU in order to achieve a public purpose.

Passation des marchés publics

Le CCBE a publié en mars sa réponse à la proposition de directive sur la passation des marchés publics, qui vise à réviser et à moderniser la législation en matière de passation des marchés publics pour la mettre au diapason d'un contexte politique, social et économique en pleine évolution.

Le CCBE a examiné le projet de loi en raison de ses effets sur la passation des marchés des services juridiques. Le CCBE a demandé que les prestations juridiques continuent à bénéficier d'une procédure de publicité et de transparence allégées, afin que la qualité et l'indépendance des services juridiques soient préservées. Aucune révision ne doit être interprétée en ce sens qu'elle permettrait aux États d'assurer des services juridiques qui créeraient des distorsions de concurrence sur le marché.

Droit des sociétés

Le CCBE a examiné deux importants projets de loi européens: les propositions de la Commission de réformes du marché de l'audit et la proposition de statut de fondation européenne.

Le CCBE a publié à la fin du mois de mars ses commentaires sur la proposition par la Commission d'un règlement et d'une directive relatifs aux exigences spécifiques applicables au contrôle légal des comptes des entités d'intérêt public. Une fois de plus, le CCBE a souligné le fait que des conseils juridiques qui, par nature, donnent lieu à un conflit d'intérêts, ne doivent pas être fournis en même temps que des services d'audit.

À la fin du mois de juin, le CCBE a publié sa position sur le statut de fondation européenne. D'une manière générale, le projet semblait satisfaisant aux yeux du CCBE. Il a permis à la Commission d'atteindre son objectif d'autoriser la création de fondations revêtues d'un label européen, bénéficiant d'un régime fiscal favorable dans chacun des États membres et pouvant obtenir facilement des fonds et des dons, à travers l'Union, en vue de réaliser un but d'utilité publique.

Human Rights

Human Rights Award

Every year since 2007, the CCBE has granted a Human Rights Award to a lawyer or lawyers' organisation that has brought honour to the legal profession by upholding the highest values of professional and personal conduct in the field of human rights.

The Human Rights Award 2012 was granted to Mr. Pavel Sapelko, one of the most well-known lawyers and human rights defenders in Belarus. The CCBE considered that Mr Sapelko's unwavering involvement in campaigning for human rights in Belarus deserved tribute. Mr. Sapelko's involvement in defending opposition members and political prisoners is highly commendable. Mr Sapelko has carried on with his legal work regardless of threats by the state authorities and his exclusion from the Minsk Bar Association as a result of pressure from the state. Mr Sapelko now works as a consultant for the Human Rights Centre 'Viasna' and supports victims of the regime and their families. The Human Rights Centre has to work as an underground organisation due to the political situation whereby state authorities refuse to grant it the status of an association under the law.

Support for lawyer victims of human rights violations

For several years, the CCBE has regularly written to governments of countries where lawyers are victims of human rights violations as a result of their professional work (e.g. harassment, threats, imprisonment etc.). In 2012, there have been some 30 such letters concerning the following countries: Colombia, China, Democratic Republic of the Congo, Georgia, Haiti, Honduras, Indonesia, Iran, Mexico, Pakistan, Russia, Sudan, Syria, Turkey and Uzbekistan.

This year, we started to identify those human rights letters which needed to be sent to EU institutions in order to alert them to a grave situation and to give more leverage to our efforts. Recipients of such alerts are: the European External Action Service – in particular its newly appointed Special Representative on Human Rights – and the EU representation in the country concerned; the chairs of the sub-committee on Human Rights and of the relevant geographical delegations of the European Parliament; and the advisor competent for the external dimension of justice in the cabinet of Viviane Reding, the Vice-President of the Commission and Commissioner for Justice, Fundamental Rights and Citizenship.

Further, for the first time the CCBE organised in October a workshop specifically dedicated to the issue of lawyers victim of human rights violations. The objective of the meeting was to enhance information exchange and cooperation between the different players i.e. Bars and Law Societies and lawyers' organisations. In addition to CCBE members, the workshop gathered representatives of some European/

Droits de l'homme

Prix des droits de l'homme

Tous les ans depuis 2007, l'objectif du Prix des droits de l'homme est de mettre en lumière le travail d'un avocat ou d'une organisation d'avocats ayant honoré la profession d'avocat en sauvegardant les plus hautes valeurs de conduite professionnelle et personnelle dans le domaine des droits de l'homme.

En 2012, le Prix des droits de l'homme a été décerné à Me Pavel Sapelko, l'un des plus célèbres avocats et défenseurs des droits de l'homme au Bélarus. Le CCBE a souhaité rendre hommage à l'engagement indéfectible de Pavel Sapelko dans la campagne pour les droits de l'homme au Bélarus. Son implication dans la défense de membres de l'opposition et de prisonniers politiques est particulièrement louable. Me Sapelko a poursuivi ses travaux juridiques malgré de nombreuses menaces des autorités de l'État et sa radiation du barreau de Minsk à la suite de pressions de la part de l'État. Me Sapelko travaille aujourd'hui comme consultant pour le centre de défense des droits de l'homme Viasna et soutient les victimes du régime et leurs familles. Viasna est contrainte à travailler comme organisation clandestine en raison de la situation politique, les pouvoirs publics refusant de lui accorder le statut d'association en vertu de la nouvelle législation.

Soutien envers les avocats victimes de violations des droits de l'homme

Depuis plusieurs années, le CCBE écrit régulièrement aux gouvernements de pays où les avocats sont victimes de violations des droits de l'homme en raison de leurs activités professionnelles : harcèlement, menaces, incarcération, etc. En 2012, quelque 30 lettres ont été envoyées concernant les pays suivants : la Colombie, la Chine, la République démocratique du Congo, la Géorgie, Haïti, le Honduras, l'Indonésie, l'Iran, le Mexique, le Pakistan, la Russie, le Soudan, la Syrie, la Turquie et l'Ouzbékistan. Le CCBE a commencé cette année à identifier les situations les plus graves nécessitant l'envoi de courriers concernant les droits de l'homme aux institutions européennes afin de les alerter. Les destinataires de ces lettres d'alerte sont : le Service européen pour l'action extérieure, en particulier son tout nouveau Représentant pour les droits de l'homme, ainsi que la représentation de l'UE dans le pays concerné ; les présidents de la sous-commission des droits de l'homme et des délégations géographiques concernées du Parlement européen ; le conseiller compétent pour la dimension extérieure de la justice au sein du cabinet de Viviane Reding, la vice-présidente de la Commission et commissaire à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté.

En outre, le CCBE a organisé pour la première fois en octobre un atelier dédié entièrement à la question des avocats victimes de violations des droits de l'homme. La réunion avait pour objet d'améliorer l'échange d'informations et la coopération entre les différents acteurs, c'est-à-dire les barreaux et les organisations d'avocats. Outre les membres

Pavel Sapelko, Belarus / Bélarus
Winner of the Human Rights Award 2012
Lauréat du prix des droits de l'homme 2012



national organisations active in this field, such as Avocats sans Frontières, Lawyers for Lawyers, Institut des Droits de l'Homme des Avocats Européens, Observatoire International des Avocats, and the Association of European Democratic Lawyers. It was unanimously agreed among the participants to hold such a meeting on an annual basis.

Relations with bars in central and eastern europe

In 2012, the CCBE has continued to provide assistance to Bars and Law Societies in Central and Eastern Europe.

Georgia - In January, Rupert D'Cruz, Chair of the PECO committee, participated in a meeting between the Georgian Bar Association and the Georgian Ministry of Justice. The aim of the meeting was to discuss the situation of lawyers imprisoned in Georgia and other professional issues, such as training and deontology of lawyers. The meeting was part of the CCBE's continuous support to the legal profession in Georgia. Over the last two years, the Georgian Bar Association has drawn the CCBE's attention to serious violations of lawyers' rights in Georgia, which the CCBE has taken up with the Georgian authorities, not only in writing but also in meetings with them in September 2011. (The CCBE had received reports that lawyers were physically violated, that they were not always given access to their clients in prison, that professional secrecy was not safeguarded by prison authorities etc.)

Bosnia-Herzegovina, Serbia, Croatia – Fiscal cash registers continue to be on the CCBE's agenda. The Serbian government's initiative of 2009 to apply fiscal cash registers to lawyers, which was rejected in the end, has spread to other countries in the region. The government of the Federation of Bosnia and Herzegovina, where a similar proposal has been considered since 2010, finally decided in March to exempt lawyers from the obligation to record transactions through fiscal cash registers. In Croatia, the issue has

crept up more recently; the CCBE wrote to the Croatian authorities to alert them to the dangers of introducing fiscal cash registers, which would put at risk the duties of lawyers towards their clients (such as being independent and to keep matters confidential), and consequently affect the administration of justice as a whole.

Montenegro – Following the European Union opening accession negotiations with Montenegro on 29 June 2012, the Bar Association of Montenegro changed its membership status from observer to associate.

Ukraine - On 5 July 2012, the Parliament adopted the new Law of Ukraine "On the advocacy and advocate's activities" which foresees the establishment of a national Bar Association in Ukraine. The first Congress of advocates of Ukraine, which will set up the Bar Association, took place on 17-18 November 2012 in Kyiv. The CCBE was represented by one of the vice-chairs of its PECO Committee.

Belarus – In June, the CCBE met for the first time with representatives of the Bar Association of Belarus. The CCBE has been trying to establish contacts with the Bar over the last few years; however, given the difficult political situation, the CCBE was not able to do so. The aim of the meeting was to exchange information about each other's organisation and to consider future cooperation. The Belarusian Bar showed keen interest in European matters and professional rules around Europe.

du CCBE, l'atelier a réuni les représentants de certaines organisations européennes et nationales actives dans ce domaine, telles qu'Avocats sans frontières, Avocats pour Avocats, l'Institut des droits de l'homme des avocats européens, l'Observatoire international des avocats et l'association des Avocats européens démocrates. Les participants ont convenu à l'unanimité de tenir cette réunion annuellement.

Relations avec les barreaux d'Europe centrale et orientale

En 2012, le CCBE a continué de prêter assistance aux barreaux en Europe centrale et orientale.

Géorgie: en janvier, Rupert D'Cruz, le président du comité PECO, a participé à une réunion entre le barreau géorgien et le ministère géorgien de la justice. La réunion avait pour but d'aborder la situation des avocats détenus en Géorgie ainsi que d'autres problèmes professionnels, dont la formation et la déontologie des avocats. La réunion entrait dans le cadre du soutien continu du CCBE envers la profession d'avocat en Géorgie. Ces deux dernières années, le barreau géorgien a attiré l'attention du CCBE sur les violations graves des droits des avocats en Géorgie, que le CCBE a abordé auprès des autorités géorgiennes, aussi bien par écrit que lors de réunions avec elles en septembre 2011. Le CCBE avait notamment reçu des rapports indiquant que des avocats ont été victimes de violences physiques, qu'ils n'ont pas toujours accès à leurs clients en prison, que les autorités pénitentiaires ne garantissent pas le secret professionnel, etc.

Bosnie-Herzégovine, Serbie et Croatie: les caisses enregistreuses fiscales sont toujours à l'ordre du jour du CCBE. L'initiative du gouvernement serbe en 2009 d'introduire des caisses enregistreuses fiscales pour les avocats, qui a finalement été rejetée, s'est étendue à d'autres pays de la région. Le gouvernement de la Fédération de Bosnie-et-Herzégovine, où une proposition similaire est examinée depuis 2010, a finalement décidé en mars d'exonérer les avocats de l'obli-

gation d'enregistrer les opérations sur une caisse enregistreuse fiscale. En Croatie, où la question s'est manifestée plus récemment, le CCBE a alerté par écrit les autorités locales des dangers de l'introduction de caisses enregistreuses fiscales, qui menaceraient les devoirs des avocats envers leurs clients (telles que l'indépendance et la confidentialité) et par conséquent nuiraient à l'administration de la justice en général.

Monténégro: à la suite de l'ouverture par l'Union européenne des négociations d'adhésion du Monténégro le 29 juin 2012, le barreau monténégrin est passé du statut de membre observateur à celui de membre associé.

Ukraine: le parlement ukrainien a adopté le 5 juillet 2012 une nouvelle loi sur le barreau et les activités de l'avocat, qui prévoit l'établissement d'un barreau national en Ukraine. Le premier congrès des avocats d'Ukraine, qui verra la création du barreau, a eu lieu les 17 et 18 novembre 2012 à Kiev. Le CCBE y était représenté par l'un des vice-présidents de son comité PECO.

Bélarus: en juin, le CCBE a rencontré pour la première fois des représentants du barreau biélorusse. Le CCBE tente depuis quelques années d'établir des relations avec le barreau biélorusse, ce qui lui a été impossible en raison de la complexité de la situation politique. La réunion visait à ce que les deux organisations échangent des informations entre elles et envisagent une coopération. Le barreau biélorusse a montré un intérêt particulier pour les affaires européennes et les règles professionnelles en Europe.

EVENTS ATTENDED BY THE PRESIDENCY

27 .01	Opening session of the Conférence des Bâtonniers General Assembly (Paris)
27 .01	Opening of the judicial year of the European Court of Human Rights (Strasbourg)
2-4 .02	Annual Barcelona Bar event, Sant Raimon de Penyafort (Barcelona)
16-18 .02	40 th European Bar Presidents Conference (Vienna)
18 .02	European Law Institute Council meeting (Vienna)
24-25 .02	"Legal Profession Day in Serbia 2012", 150 years of legal practice in Serbia (Belgrade)
2-3 .03	Plenary of Presidents of Greek Bars, "Troika: justice and the legal profession under siege" (Thessaloniki)
6 .03	Round-table on European Court of Human Rights (Vienna)
8-9 .03	30 th Croatian Lawyers' Day (Zagreb)
15-16 .03	Danish EU Presidency/Fundamental Rights Agency Seminar 'Bringing the Charter to life – opportunities and challenges of putting the EU Charter on Fundamental Rights into practice' (Copenhagen)
17-19 .03	Meeting with Arab Lawyers Union (Cairo)
11 .04	CCBE Common European Sales Law Conference, jointly organised with Consiglio Nazionale Forense (Rome)
16-19 .05	II St. Petersburg International Legal Forum
20-24 .05	12 th Israel Bar Association Annual Conference (Eilat)
24 .05	Bundesrechtsanwaltskammer conference "a strong legal profession – a strong rule of law" (Berlin)
24-26 .05	Fédération des barreaux européens 20 th anniversary event (Brussels)
30 .05	60 th anniversary of the Dutch Bar dinner (The Hague)
30 .05-2.06	International Bar Association Bar Leaders and mid-year meeting (The Hague)
14-16 .06	63 rd Deutscher Anwaltstag (Munich)
25-26 .06	Meeting between the International Bar Association, Union Internationale des Avocats, American Bar Association and CCBE (London)
28-29 .06	Opening of the offices of the French Bars' professional indemnity insurance brokerage (Aix-en-Provence); and Conférence des Bâtonniers General Assembly (Marseille)

ÉVÉNEMENTS AUXQUELS LA PRÉSIDENTE A PARTICIPÉ

27 .01	Séance d'ouverture de l'assemblée générale de la Conférence des Bâtonniers (Paris)
27 .01	Rentrée judiciaire de la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg)
2-4 .02	Événement annuel du barreau de Barcelone à Sant Raimon de Penyafort (Barcelonne)
16-18 .02	40 ^e conférence des présidents et bâtonniers européens (Vienne)
18 .02	Réunion du Conseil de l'Institut européen du droit (Vienne)
24-25 .02	« Journée de la profession d'avocat 2012 en Serbie », 150 ans de pratique juridique en Serbie (Belgrade)
2-3 .03	Session plénière des présidents des barreaux grecs, « La troïka : la justice et la profession d'avocat assiégées » (Thessalonique)
6 .03	Table ronde sur la Cour européenne des droits de l'homme (Vienne)
8-9 .03	30 ^e journée des avocats croates (Zagreb)
15-16 .03	Séminaire de la présidence danoise de l'UE et de l'Agence des droits fondamentaux, « Opportunités de la mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et obstacles à cette mise en œuvre » (Copenhague)
17-19 .03	Réunion avec l'Union des avocats arabes (Le Caire)
11 .04	Conférence du CCBE sur le droit commun européen de la vente, co-organisée avec le Consiglio Nazionale Forense (Rome)
16-19 .05	2 ^e forum légal international de Saint-Pétersbourg
20-24 .05	12 ^e conférence annuelle du barreau d'Israël (Eilat)
24 .05	Conférence du Bundesrechtsanwaltskammer « Une profession d'avocat forte, un État de droit fort » (Berlin)
24-26 .05	20 ^e anniversaire de la Fédération des barreaux européens (Bruxelles)
30 .05	Réunion semi-annuelle des présidents de barreaux de l'International Bar Association (La Haye)
30 .05-2.06	Dîner pour le 60 ^e anniversaire du barreau néerlandais (La Haye)
14-16 .06	63 ^e Deutscher Anwaltstag (Munich)
25-26 .06	Réunion entre l'International Bar Association, l'Union Internationale des Avocats, l'American Bar Association et le CCBE (Londres)
28-29 .06	Inauguration des bureaux de la société de courtage des barreaux (Aix-en-Provence); Assemblée générale de la Conférence des Bâtonniers (Marseille)

14-15 .07	Meeting between the Japan Federation of Bar Associations, All China Lawyers Association and CCBE (Kobe - Japan)
2-7 .08	American Bar Association annual meeting (Chicago)
27-28 .08	European Forum (Alpbach)
17 .09	Visit to Montenegro Bar
21-22 .09	Opening of the Legal Year, Edinburgh
24 .09	High Level Meeting on the rule of law of the 67 th Session of the UN General Assembly (New York)
25 .09	Chambre européenne des huissiers de justice (European Chamber of Judicial Officers) launch (Brussels)
26 .09	Deutscher Anwaltverein European evening (Brussels)
27-28 .09	Solicitors Regulation Authority's International Conference for Legal Regulators (London)
27-28 .09	Slovenian Bar's Lawyers' Days (Porterož)
29 .09	European Law Institute Council meeting (Brussels)
30 .09-1.10	Opening of the Legal Year (London)
30 .09-5.10	International Bar Association annual meeting (Dublin)
5 .10	Conseil National des Barreaux (France) Extraordinary General Assembly (Paris)
13-14 .10	IX National Convention Libera Associazione Forense (Pacengo del Garda)
18-20 .10	20 th anniversary congress of the Academy of European Law (ERA), (Trier)
18-20 .10	International Bar Association's Human Rights Institute (IBAHRI) seminar on the death penalty (Rabat)
21 .10-4.11	Union Internationale des Avocats annual conference (Dresden)
15-17 .11	European Circuit of the Bar Annual Conference, "European Rights, European Wrongs" (Vienna)
6-7 .12	EU Fundamental Rights Agency conference, 'Ensuring access to justice in times of economic crisis' (Brussels)
12 .12	Consejo General de la Abogacía Annual Conference of the Legal Profession (Madrid)

14-15 .07	Réunion entre la Fédération japonaise des associations du barreau, l'Association des avocats de Chine et le CCBE (Kobé - Japan)
2-7 .08	Réunion annuelle de l'American Bar Association (Chicago)
27-28 .08	Forum européen (Alpbach)
17 .09	Visite au barreau du Monténégro
21-22 .09	Rentrée judiciaire à Édimbourg
24 .09	Réunion de haut niveau sur l'État de droit, 67 ^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies (New York)
25 .09	Inauguration de la Chambre européenne des huissiers de justice (Bruxelles)
26 .09	Soirée européenne du Deutscher Anwaltverein (Bruxelles)
27-28 .09	Conférence internationale de la Solicitors Regulation Authority pour les régulateurs de la profession d'avocat (Londres)
27-28 .09	Journées des avocats du barreau slovène (Porterož)
29 .09	Réunion du Conseil de l'Institut européen du droit (Bruxelles)
30 .09-1.10	Rentrée judiciaire (Londres)
30 .09-5.10	Réunion annuelle de l'Association du barreau international (Dublin)
5 .10	Assemblée générale extraordinaire du Conseil National des Barreaux (Paris)
13-14 .10	IX ^e convention nationale de la Libera Associazione Forense (Pacengo del Garda)
18-20 .10	Congrès du 20 ^e anniversaire de l'Académie de droit européen (ERA) (Trèves)
18-20 .10	Séminaire de l'Institut des droits de l'homme de l'International Bar Association (IBAHRI) sur la peine de mort (Rabat)
21 .10-4.11	Conférence annuelle de l'Union Internationale des Avocats (Dresde)
15-17 .11	European Circuit de la conférence annuelle du barreau d'Angleterre et du pays de Galles, « European Rights, European Wrongs » (Vienne)
6-7 .12	Conférence de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne « Garantir l'accès à la justice en période de crise économique » (Bruxelles)
12 .12	Conférence annuelle de la profession d'avocat du Consejo General de la Abogacía (Madrid)

PROJECTS

The CCBE actively participated in e-Justice and training projects throughout 2012.

E-Justice

Find-A-Lawyer

The first project was 'Find-A-Lawyer 1' (FAL 1). The main purpose of FAL 1 was the creation of a search engine (FAL SE) that simplifies and accelerates the process of searching for a lawyer in any EU member State through a single point of entry. The CCBE's ultimate goal is that any EU citizen in any Member State can access a lawyer in another Member State using their own language. Currently, more than 17 national bars are up and running in FAL SE. Despite the fact that the EU funding for this project ended in April (the EC approved the final report in August 2012), the CCBE is maintaining the system to allow more national bars to join FAL 1. The CCBE built the FAL SE on the assumption that the European Commission would agree to host it on the European e-Justice portal, and its Directorate-General of Justice has started the process to place FAL SE on the e-Justice portal, which will require some months to complete.

The FAL SE was designed in such an open way that it can be reused for other purposes. Bearing this in mind, in March 2012, the CCBE presented a proposal to the EC to develop a new application, 'Find-A-Lawyer 2' (FAL 2) building on the FAL SE to allow the verification of a lawyer's electronic identity in e-proceedings. The CCBE had a positive reply from the European Commission in October 2012



PROJETS

and will therefore receive funding for this project for two years. In the last months of 2012, there were negotiations with the Commission about the budget, and with the CCBE's delegations about the implementation of what will be a very important project for the future cross-border electronic activities of lawyers in the EU.

e-CODEX

The CCBE is also active in e-CODEX, a project which, among other things, aims to link national e-justice systems to each other so as to permit electronic communication between them, including the participation of lawyers in cross-border e-proceedings.

During 2012, the e-CODEX partners (which includes the CCBE, together with 19 Member States which take the lead) have worked in order to set the conditions for the pilot phase. The e-CODEX project will use two pilot projects – one on civil matters and another on criminal cases – to test the interoperability between legal authorities within the EU. The CCBE seeks to guarantee the inclusion of European lawyers in e-CODEX, since lawyers will be one of the principal groups of users of the IT solutions created by this project. The work in FAL 2 above will become crucial to the CCBE's contribution to lawyers' participation in e-CODEX.

Le CCBE a participé activement aux projets d'e-Justice et de formation au cours de l'année 2012.

E-Justice

Moteur de recherche d'un avocat

Le premier projet était le projet de « moteur de recherche d'un avocat 1 ». Son objectif principal était de créer un moteur de recherche qui simplifie et accélère le processus de recherche d'un avocat dans un État membre de l'UE à partir d'un seul point d'accès. L'objectif final du CCBE est que tous les citoyens de l'UE puissent accéder à un avocat dans un autre État membre dans leur propre langue. À l'heure actuelle, plus de 17 barreaux nationaux fonctionnent au sein du moteur de recherche. Bien que le financement de l'UE ait pris fin en avril (la Commission a approuvé le rapport final en août 2012), le CCBE entretient le système pour permettre à d'autres barreaux nationaux de participer au moteur de recherche 1. Le CCBE a construit le moteur de recherche en partant du principe que la Commission européenne accepterait de l'héberger sur le portail européen d'e-Justice, et sa Direction générale justice a commencé à l'y intégrer, un processus qui prendra plusieurs mois.

Le moteur de recherche d'un avocat a été conçu de manière à pouvoir être utilisable à d'autres fins. À partir de ce principe, le CCBE a proposé en mars 2012 à la Commission européenne de développer une nouvelle application : le « moteur de recherche d'un avocat 2 », basé sur le premier projet, afin de

permettre de vérifier l'identité électronique des avocats dans les procédures électroniques. Le CCBE a reçu une réponse positive de la Commission européenne en octobre 2012 et recevra des fonds pendant deux ans pour le projet. Des négociations ont eu lieu au cours des derniers mois de 2012 avec la Commission européenne, concernant le budget, et avec les délégations du CCBE, quant à la mise en œuvre de ce qui sera un projet particulièrement important pour les activités électroniques transfrontalières des avocats dans l'Union.

e-CODEX

Le CCBE participe également de manière active à e-CODEX, un projet qui vise notamment à interconnecter les systèmes nationaux de justice en ligne pour leur permettre de communiquer électroniquement, y compris pour permettre la participation des avocats à des procédures électroniques transfrontalières.

En 2012, les partenaires d'e-CODEX (qui comprennent le CCBE et les 19 États membres moteurs du projet) ont fixé les conditions de la phase pilote. Le projet e-CODEX utilisera deux projets pilotes (l'un sur les affaires civiles et l'autre sur les affaires pénales) pour des essais d'interopérabilité entre les autorités judiciaires au sein de l'UE. Le CCBE souhaite garantir la présence des avocats européens dans e-CODEX car ils seront l'un des principaux groupes d'utilisateurs des solutions technologiques créées dans le cadre du projet. Les travaux du moteur de recherche 2 évoqué ci-avant deviendront cruciaux pour la contribution du CCBE dans la participation des avocats à e-CODEX.

Defendants' Rights Fact-sheets

The factsheets on defendants' rights have been available on the e-Justice portal since January 2012. The factsheets were prepared by the CCBE working together with experienced criminal defence lawyers, member Bars, Ministries of Justice and qualified legal translators. The factsheets list in a simple but comprehensive way the rights available to defendants in criminal proceedings in all the EU Member States. They are available in all of the EU's official languages. The factsheets cover the following areas: obtaining legal advice; rights during the investigation of a crime (arrest, questioning and police investigation, searches, first court hearing, preparation for trial); rights during the trial; rights after the trial; and road traffic offences.

The CCBE is obliged to update the factsheets annually for a period of three years. The first updated version of each national factsheet has been submitted to the Commission in 2012.

Training

European Training Platform

The CCBE has been awarded a grant by the European Commission to develop a European Training Platform, an IT system to increase the level and accessibility of information on available training courses for lawyers around the EU. The CCBE heard about its success in being awarded the funding in October, and in the last months of 2012 was engaged in negotiations with the Commission and its own delegations to prepare for implementation.

Pilot project on European judicial training

In July 2012 the European Commission published an open invitation to tender for the implementation of a Pilot project on European judicial training. The invitation to tender was composed of 4 lots, one of which was for a study on the state of play of lawyers' training in EU Law. The CCBE and the European Institute for Public Administration (EIPA) formed a consortium in order to tender for this aspect. This project ties in with the European Training Platform mentioned above.

Fiches d'information sur les droits des accusés

Les fiches d'information sur les droits des accusés sont disponibles sur le portail e-Justice depuis janvier 2012. Ces fiches sont le fruit des travaux du CCBE en coopération avec des avocats de la défense chevronnés, les barreaux membres du CCBE, les ministères de la justice et des traducteurs juridiques qualifiés. Les fiches répertorient de manière simple mais complète les droits dont disposent les accusés dans les procédures pénales dans tous les États membres de l'UE. Elles sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Union. Les fiches abordent les domaines suivants: l'obtention de conseils juridiques; les droits au cours d'une enquête pénale (arrestation, interrogatoire et enquête de police, perquisitions, première audience, instruction); les droits au cours du procès; les droits après le procès; les infractions routières.

Le CCBE est tenu de mettre à jour les fiches chaque année pendant trois ans. La première version mise à jour de toutes les fiches nationales a été soumise à la Commission en 2012.

Formation

Plateforme européenne de formation

Le CCBE a reçu des fonds de la Commission européenne afin de mettre en place une plateforme européenne de formation, c'est-à-dire un système informatique qui enrichit l'information sur les cours disponibles aux avocats à travers l'UE et en améliore l'accès. Le CCBE a appris en octobre qu'il obtiendrait le financement et a négocié, au cours des derniers mois de l'année 2012, avec la Commission et ses propres délégations, la mise en œuvre du projet.

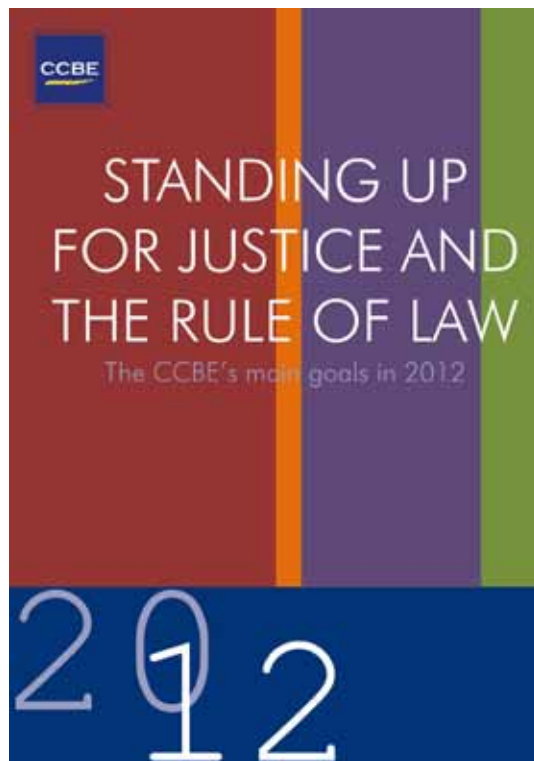
Projet pilote sur la formation judiciaire européenne

La Commission européenne a publié en juillet 2012 un appel d'offres pour la mise en œuvre d'un projet pilote sur la formation judiciaire européenne. L'appel d'offres était divisé en 4 parties, dont une pour une étude sur la situation actuelle de la formation des avocats en droit européen. Le CCBE et l'Institut européen d'administration publique (IEAP) ont formé un consortium afin de répondre à l'appel d'offres. Ce projet est lié à celui de plateforme européenne de formation.

© alejandro dans - Fotolia.com



COMMUNICATIONS



“Standing up for Justice and the Rule of Law”

In March, the CCBE published a brochure, “Standing up for Justice and the Rule of Law”, to inform its stakeholders of its main concerns and activities in 2012 in this area. The brochure focuses on the following four goals:

- Upholding the independence of justice in the context of the reforms imposed by the Troika (European Commission, European Central Bank and International Monetary Fund) on bailed-out countries and others which affect the fundamental role of the lawyer and the self-regulation of the legal profession in a democratic society;
- Advocating ambitious standards for the right of access to a lawyer for all citizens, particularly for suspects and defendants in Europe, as an essential element of fair trials;
- Contributing to the development of e-Justice, and ensuring that it is a tool for progress in the delivery of justice;
- Promoting the rule of law and acting in support of human rights and the lawyers who defend such rights, particularly in third countries.

Twitter

The CCBE opened its Twitter service in 2011 and rapidly found it an efficient way to communicate with anyone interested in following us. We have used it to circulate press releases more widely, to inform about newly adopted CCBE positions, CCBE human rights letters or other CCBE activities, and more generally about interesting developments in the area of justice.

In 2012, we produced some 630 tweets and reached around 450 followers of our account. These include decision-makers in the EU institutions, journalists, individual lawyers, lawyers’ organisations and also some of our member Bars and Law Societies. Some of our followers have started to systematically re-tweet our tweets to their own followers.

It is now increasingly the case that journalists contact us with reference to our communication on Twitter, rather than in reaction to a press release, which is a sign of how social networking is changing the media landscape.

We also live-‘tweeted’ some CCBE events, such as the Rome event in April on the Common European Sales Law and the Plenary sessions after that, and we observe that this has the effect of increasing the number of our followers.

We are following developments in other social networks (i.e. LinkedIn and Facebook) and will continue to consider their possibilities.

Follow us on [twitter](#) @CCBEinfo

COMMUNICATIONS

« Défendre la justice et l'État de droit »

Le CCBE a publié en mars une brochure, intitulée Défendre la justice et l'État de droit, afin d'informer les parties prenantes de ses préoccupations et activités en 2012 dans ce domaine. La brochure présente les quatre objectifs suivants :

- Veiller à l'indépendance de la justice dans le contexte des réformes imposées par la troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international) aux pays sous tutelle et à d'autres pays, qui affectent le rôle fondamental de l'avocat et l'autoréglementation de la profession d'avocat dans une société démocratique ;
- Revendiquer des normes ambitieuses en matière de droit d'accès à un avocat pour tous les citoyens, notamment les suspects et les accusés en Europe, comme garantie d'un procès équitable ;
- Contribuer au développement de la justice en ligne (« e-justice ») et garantir que cet outil soit un progrès dans le service de la justice ;
- Promouvoir l'État de droit et soutenir les droits de l'homme et les avocats qui défendent ces droits, en particulier dans les pays tiers.

Twitter

Le CCBE a ouvert son compte Twitter en 2011 et s'est rapidement aperçu qu'il s'agissait d'un moyen efficace de communiquer avec toutes les personnes qui souhaitaient nous suivre. Nous l'avons utilisé afin de diffuser des communiqués de presse plus largement, de diffuser nos prises de position ainsi que nos lettres concernant les droits de l'homme, d'informer sur les autres activités du CCBE et, plus généralement, sur les évolutions intéressantes en matière de justice.

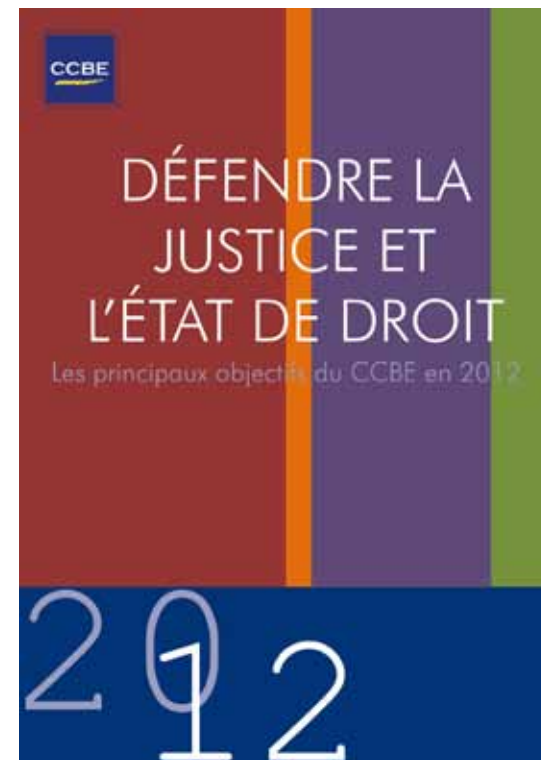
Nous avons publié en 2012 quelque 630 tweets et atteint le nombre d'environ 450 abonnés à notre compte. Parmi les abonnés figurent des décideurs des institutions européennes, des journalistes, des avocats, des organisations d'avocats ainsi que certains de nos barreaux membres. Certains de nos abonnés se sont mis à retweeter systématiquement nos tweets à leurs propres abonnés.

De plus en plus souvent, les journalistes qui nous contactent le font en référence à un tweet plutôt qu'en réaction à un communiqué de presse, signe des changements que provoquent les réseaux sociaux dans le monde médiatique.

Nous avons également couvert par des tweets certains événements du CCBE, comme l'événement sur le droit commun européen de la vente en avril et les sessions plénières qui ont eu lieu depuis lors, et nous observons une augmentation du nombre de nos abonnés.

Nous suivons des évolutions sur d'autres réseaux sociaux (sur LinkedIn et sur Facebook) et continuerons à examiner les possibilités que ceux-ci offrent.

Suivez-nous sur [twitter](#) @CCBEinfo



Press releases

As a result of the growth of our Twitter activity, we press release only the more important issues for the CCBE, since we tweet about nearly everything else.

The following press releases were published in 2012:

- About the joint CCBE and American Bar Association (ABA) letter to the IMF, to express concern about Troika-imposed reforms affecting the independence of the profession in 'bail-out' countries – January;
- About the availability on the European Commission's e-Justice portal of the national factsheets on the rights of defendants in all 27 Member States of the EU, prepared by the CCBE together with experienced criminal defence lawyers, the CCBE's member Bars, Ministries of Justice and qualified legal translators – January;
- About the CCBE's call for a pause in the legislative process on the Common European Sales Law, in the light of expressed doubts regarding the legal basis chosen by the Commission for its proposal and the relationship of the proposal with Art. 6 of the Regulation on the law applicable to contractual obligations ("Rome I") – March;
- About the conference in Rome on 11 April 2012 on "The proposed Common European Sales Law – the lawyers' view", organised by the CCBE jointly with the Italian Bar (Consiglio Nazionale Forense) – March;

- About the adopted Regulation on the settlement of international successions, to welcome it – June;
- About the proposed directive on the right of access to a lawyer, to urge the European Parliament to oppose the Council's erosion of citizens' right to confidentiality – June;
- About the data protection reform package, to call for a single and comprehensive data protection regime, and one which respects the core values of their profession – September;
- About the proposed Common European Sales Law – this time on the content of the proposal – to welcome the proposed regulation and at the same time suggest a wider scope – October;
- About the Human Rights Award being granted to the Belarus lawyer Pavel Sapelko – December.

Over 630 persons have registered on our website to receive our press releases.

Newsletter

As has been the case since 2002, the CCBE publishes three to four editions of its newsletter, CCBE-INFO, each year. In 2012, the numbers 29 to 31 were published. CCBE-INFO informs the membership, but also external stakeholders and journalists, on CCBE activities. It is sent to 2,200 people who have registered to receive it. It is also available on the CCBE website, through RSS feed, and it is circulated on Twitter.

Website

All the CCBE documents, position papers and press releases are available on the CCBE website: www.ccbe.eu.

In 2011 more visibility was given to recent developments with the section 'News from the CCBE' on the welcome page of the website. In 2012, we have started to prepare a new design of the website – with the aim of implementing it early in 2013 – to facilitate navigation for our visitors, and also to allow swifter access to documents.

CCBE-INFO	
May 2012 / No. 31	
▶▶ Content	
Addressing the	1
International Protection	2
Member State Law	3
Proposal for an amended Directive on the	4
CCBE views: Common European Sales Law	5
CCBE positions	6
Comments on the proposal	7
Common Law	8
Common Law	9
Proposal for a Directive on the right of access to a lawyer	10
Proposal for a Directive on the right of access to a lawyer	11
Right of access to a lawyer in criminal proceedings	12
Articles	
The Common Law	13
CCBE	14
News	
CCBE	15
Human Rights	
Human Rights	16
International Obligations	
Law	17
Law	18
International Council of Jurists	19
International Council of the CCBE in the	20
2012	
2012	21
2012	22
2012	23
2012	24
2012	25
2012	26
2012	27
2012	28
2012	29
2012	30
2012	31



Communiqués de presse

En raison de l'augmentation de nos activités sur Twitter, seules les questions les plus importantes font l'objet d'un communiqué de presse du CCBE étant donné que pratiquement tout le reste est publié sur Twitter.

Le CCBE a publié en 2012 des communiqués de presse sur les sujets suivants :

- La lettre conjointe du CCBE et de l'American Bar Association (ABA) au FMI exprimant des préoccupations au sujet des réformes imposées par la troïka et menaçant l'indépendance de la profession dans les pays sous tutelle (janvier) ;
- La disponibilité, sur le portail e-Justice de la Commission européenne, des fiches d'informations nationales sur les droits

des accusés dans les 27 États membres de l'UE, qui sont le fruit des travaux du CCBE en coopération avec des avocats de la défense chevronnés, les barreaux membres du CCBE, les ministères de la justice et des traducteurs juridiques qualifiés (janvier) ;

- L'appel du CCBE à la suspension du processus législatif en matière de droit européen de la vente en raison des doutes exprimés quant à la base juridique choisie par la Commission pour sa proposition et à la relation entre la proposition et l'article 6 du règlement sur la loi applicable aux obligations contractuelles (« Rome I ») (mars) ;
- La conférence du 11 avril 2012 à Rome sur « la proposition de règlement relatif à un droit commun européen de la vente : le point de vue des avocats », co-organisée par le CCBE et le barreau italien (le Consiglio Nazionale Forense) (mars) ;
- L'approbation par le CCBE de l'adoption du règlement sur les successions internationales (juin) ;
- La proposition de directive relative au droit d'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales, pour exhorter le Parlement européen à s'opposer à l'érosion par le Conseil du droit fondamental des citoyens à la confidentialité (juin) ;
- Le paquet de réformes de la protection des données, pour demander un régime de protection des données unique et complet qui par ailleurs respecte les valeurs essentielles de leur profession (septembre) ;
- La proposition de droit commun européen de la vente (cette fois quant à son contenu), pour saluer la proposition de règlement

et suggérer d'en élargir la portée (octobre) ;

- La désignation de l'avocat biélorusse Pavel Sapelko comme lauréat du Prix des droits de l'homme 2012 du CCBE.

Plus de 630 personnes se sont inscrites sur notre site Internet afin de recevoir nos communiqués de presse.

Lettre d'information

Le CCBE publie depuis 2002 trois ou quatre éditions par an de sa lettre d'information, CCBE-INFO. 2012 a été l'année de publication des numéros 29 à 31. CCBE-INFO vise à informer les des activités du CCBE, mais aussi les parties prenantes extérieures et les journalistes. Elle est envoyée à 2 200 personnes qui ont demandé à la recevoir en s'y inscrivant. Elle est également disponible sur le site Internet du CCBE, grâce à un flux RSS, et elle est diffusée sur Twitter.

Site Internet

Tous les documents, communiqués de presse et prises de position du CCBE sont disponibles sur notre site, à l'adresse www.ccbe.eu.

Depuis 2011, une meilleure visibilité est offerte aux évolutions récentes grâce à la rubrique « Actualités du CCBE » de la page d'accueil du site. En 2012, nous avons commencé la préparation de la nouvelle architecture de notre site, que nous prévoyons de lancer au début de l'année 2013 pour faciliter la navigation de nos visiteurs et rendre l'accès aux documents plus rapide.



CCBE President (2012)
Présidente du CCBE (2012)
Marcella PRUNBAUER-GLASER
(Austria / Autriche)



CCBE First Vice-President
Premier vice-président du CCBE
Evangelos TSOUROULIS
(Greece / Grèce)



CCBE Second Vice-President
Deuxième vice-président du CCBE
Aldo BULGARELLI
(Italy / Italie)

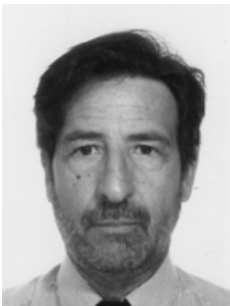


CCBE Third Vice-President
Troisième vice-présidente du CCBE
Maria ŚLAŻAK
(Poland / Pologne)

Thematic Committees & Working Groups

Specialist committees made up of nominees and experts from the national delegations research and produce recommendations on a wide range of areas affecting the European legal profession. Ad hoc working groups also exist. The full lists of members of committees and working groups are available on the CCBE website.

The committees' and working groups' **Chairs** are designated by the Presidency.



Fernando PIERNAVIEJA NIEMBRO
Spain / Espagne



Christian DUVE
Germany / Allemagne



Elisabeth SCHEUBA
Austria / Autriche



Jean-Michel DARROIS
France



Vanessa KNAPP
United-Kingdom / Royaume-Uni



Giuseppe SCASELLATI-SFORZOLINI
Italy / Italie



Birgit SPIEBHOFER
Germany / Allemagne



Patrick VAN EECKE
Belgium / Belgique



Péter HOMOKI
Hungary / Hongrie



Anne Birgitte GAMMELJORD
Denmark / Danemark



Rupert D'CRUZ
United-Kingdom / Royaume-Uni



Rytis JOKUBAUSKAS
Lithuania / Lituanie



Ranko PELICARIĆ
Croatia / Croatie

Comités et groupes de travail thématiques

Les comités et groupes de travail spécialisés, composés d'experts des délégations nationales, analysent et élaborent des recommandations sur de nombreux domaines touchant à la profession d'avocat en Europe. Il existe également des groupes de travail ad hoc. La liste complète des membres des comités et des groupes de travail est disponible sur le site Internet du CCBE.

Les **présidents** des comités et des groupes de travail sont désignés par la présidence.



Ilias G.
ANAGNOSTOPOULOS
Greece / Grèce



Lucy DUPONG
Luxembourg



Friedrich
GRAF von WESTPHALEN
Germany / Allemagne



Kay-Thomas POHL
Germany / Allemagne



Carl BEVERNAGE
Belgium / Belgique



Laurent PETTITI
France



Jean-Louis JORIS
Belgium / Belgique



Hugh MERCER
United-Kingdom /
Royaume-Uni



Iñigo NAGORE
Spain / Espagne



Michel BENICHO
France



Hugues LETELLIER
France



José DE FREITAS
Portugal



Aldo BULGARELLI
Italy / Italie

Committees

Access to Justice

Chair: **Fernando PIERNAVIEJA NIEMBRO** (Spain).

Deals with a wide range of issues, such as collective redress, legal aid, alternative dispute resolution, and in general any EU initiative which might have an impact on access to justice for citizens. A sub-group led by Christian DUVE (Germany) deals with Collective Redress and another sub-group, led by Elisabeth SCHEUBA (Austria), deals with Legal Expenses Insurance.

Company Law

Chair: **Jean-Michel DARROIS** (France) until July and **Vanessa KNAPP** (United Kingdom) after that.

Monitors and responds to European Commission initiatives in the area of company law, and provides expertise from the point of view of lawyers.

Competition

Chair: **Giuseppe SCASSELLATI SFORZOLINI** (Italy).

Monitors and responds to European developments and activities of DG Competition, and monitors national developments as they affect the legal profession.

Corporate Social Responsibility

Chair: **Birgit SPIEBHOFER** (Germany).

Develops guidance on Corporate Social Responsibility and the role of the legal profession, and deals with other issues in the field.

Criminal Law

Chair: **Ilias G. ANAGNOSTOPOULOS** (Greece).

Deals with, among other things, the issue of the need for minimum procedural safeguards, and with new criminal law initiatives (e.g. supervision orders, in absentia judgements). Monitors the evaluation of the European Arrest Warrant and the implementation of the European Evidence Warrant, and is generally responsible for all EU initiatives in the field of crime.

Deontology

Chair: **Lucy DUPONG** (Luxembourg).

Looks into the ethical rules of lawyers across Europe. Keeps under review the CCBE Code of Conduct for cross-border activities of lawyers and the Charter of Core Principles of the European legal profession. The working group 'Towards a uniform Code' works on a common basis of all codes of conduct of the various bars of different Member States (the uniform Code, once drawn up and implemented at national level, would be applicable to both cross-border and national activities).

European Private Law

Chair: **Friedrich GRAF von WESTPHALEN** (Germany).

Responds to proposals emanating from the European institutions in civil and commercial matters in relation to issues regarding in particular connecting factors (such as domicile and nationality), the jurisdiction of the courts, the recognition and enforcement of judgments, choice of law, and contract law. It also follows the developments taking place at an international level, such as the Hague Conference on Private International Law (HCCH), the International Institute for the Unification of Private Law (UNIDROIT) and the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL).

Free Movement of Lawyers

Chair: **Kay-Thomas POHL** (Germany).

Covers issues arising out of the application of the European Directives applicable to lawyers i.e. Directive 77/249 on provision of services, Directive 98/5 on establishment and Directive 2005/36 on recognition of professional qualifications.

Comités

Access to Justice

Président : **Fernando PIERNAVIEJA NIEMBRO** (Espagne).

Ce comité s'occupe de nombreux sujets comme les recours collectifs, l'aide juridique, les modes alternatifs de résolution des litiges et, en général, de toute initiative européenne qui pourrait avoir des répercussions en matière d'accès à la justice des citoyens. Un sous-groupe dirigé par Christian DUVE (Allemagne) se charge du recours collectif et un autre sous-groupe, dirigé par Elisabeth SCHEUBA (Autriche), se charge de l'assurance protection juridique.

Droit des sociétés

Président : **Jean-Michel DARROIS** (France) jusqu'en juillet, puis Vanessa KNAPP (Royaume-Uni).

Le comité suit et répond aux initiatives de la Commission européenne en matière de droit des sociétés et fournit son expertise en présentant le point de vue des avocats.

Concurrence

Président : **Giuseppe SCASSELLATI SFORZOLINI** (Italie).

Le comité suit et répond aux développements européens et aux activités de la direction générale de la concurrence et suit les développements nationaux qui concernent la profession d'avocat.

Responsabilité sociale des entreprises

Présidente : **Birgit SPIEBHOFER** (Allemagne).

Il élabore les lignes directrices du CCBE en matière de RSE et quant au rôle de la profession d'avocat et traite d'autres sujets de ce domaine.

Droit pénal

Président : **Ilias G. ANAGNOSTOPOULOS** (Grèce).

Le comité est chargé, entre autres, de la question des garanties procédurales minimales ; il suit les nouvelles initiatives en droit pénal (décisions de contrôle judiciaire et jugements rendus par défaut, etc.). Il suit également l'évaluation du mandat d'arrêt européen et la mise en œuvre du mandat européen d'obtention des preuves et, d'une manière générale, toutes les initiatives de l'Union en matière pénale.

Déontologie

Présidente : **Lucy DUPONG** (Luxembourg).

Le comité examine les règles déontologiques des avocats en Europe. Il révisé le Code de déontologie du CCBE pour les activités transfrontalières des avocats ainsi qu'une Charte des principes essentiels de l'avocat européen. Le sous-groupe de travail « Vers un code de déontologie uniforme » travaille au socle commun de tous les codes de déontologie des divers barreaux des différents États membres (le Code uniforme, une fois établi et mis en œuvre à l'échelle nationale, sera

applicable aussi bien aux activités transfrontalières qu'aux activités nationales).

Droit privé européen

Président : **Friedrich GRAF von WESTPHALEN** (Allemagne).

Le comité répond aux propositions émanant des institutions européennes en matière civile et commerciale en ce qui concerne les questions relatives en particulier aux facteurs de rattachement (comme le domicile et la nationalité), la compétence des tribunaux, la reconnaissance et l'exécution des décisions, le choix de la loi applicable et le droit des contrats. Il suit également les évolutions à l'échelle internationale, comme la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH), l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Libre circulation des avocats

Président : **Kay-Thomas POHL** (Allemagne).

Ce comité traite toutes les questions découlant de l'application des directives européennes concernant les avocats, à savoir la directive 77/249 sur la fourniture de services, la directive 98/5 sur l'établissement et la directive 2005/36 sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.

GATS

Chair: **Carl BEVERNAGE** (Belgium).

Monitors the Doha Development agenda negotiations, as well as Bilateral Trade Agreements and Regional Trade Agreements. It is also working on developing a mutual recognition protocol on qualifications with the USA, and on developing a disciplinary cooperation protocol with the USA.

Human rights and relationship with the European Court of Human Rights

Chair: **Laurent PETTITI** (France).

Deals with, among other things, the selection procedure for the CCBE Human Rights Award, relations with the European Court of Human Rights, and initiatives in cases where lawyers are victims of human rights breaches. It will also develop links with the Fundamental Rights Agency and the commissioner for human rights of the Council of Europe.

IT Law

Chair: **Patrick VAN EECKE** (Belgium) until September and **Péter HOMOKI** (Hungary) after that.

Monitors and seeks to contribute to the development of electronic communication and information technology in judicial systems (e-justice) at EU and international level from the standpoint of European lawyers. Responds to legislative developments in the field of IT law, such as data protection, electronic identification, authentication and signature. It aims at promoting legal professional standards and best practice in relation to new and changing technologies.

Money Laundering

Chair: **Anne Birgitte GAMMELJORD** (Denmark).

Monitors and advises on the third money laundering directive, and possible future EU legislation. Follows the work of the Financial Action Task Force on developing guidelines on the risk based approach for the legal profession. It also follows court cases in European jurisdictions on money laundering legislation as well as liaising with the global legal profession on the subject.

Multi-jurisdictional law firms

Chair: **Jean-Louis JORIS** (Belgium).

Enables a platform for discussion and policy proposals at European level regarding issues relevant to law firms which have an office on a permanent basis in more than one jurisdiction of the EU. It is consulted on proposals emanating from the European institutions in various fields, in co-operation with relevant CCBE committees and working groups. It provides a forum for identifying matters of interest which raise issues of policy for European bars and law societies, and liaises with CCBE committees and working parties on these matters. The committee also considers international developments that might impact on multi-jurisdictional law firms practising in Europe.

PECO

Chair: **Rupert D'CRUZ** (United Kingdom); Vice-Chairs: **Rytis JOKUBAUSKAS** (Lithuania) and **Ranko PELICARIĆ** (Croatia).

Aims to promote the rule of law and support the law reform process in Central and Eastern Europe. It assists Bars and Law Societies with their reforms and looks into cases where lawyers are victims of human rights breaches or where lawyers' rights are put at risk. It is made up of full, associate and observer CCBE members. Bars from non-CCBE member countries are also invited to participate in the work of the Committee.

GATS

Président : **Carl BEVERNAGE** (Belgique).

Ce comité suit les négociations sur l'agenda de Doha pour le développement, ainsi que les accords commerciaux bilatéraux et régionaux. Il travaille également au développement d'un protocole de reconnaissance mutuelle des qualifications avec les États-Unis et d'un protocole de coopération disciplinaire avec les États-Unis.

Droits de l'homme et relations avec la Cour européenne des droits de l'homme

Président : **Laurent PETTITI** (France).

Ce comité est responsable, entre autres, de la procédure de sélection pour le Prix des droits de l'homme du CCBE, des relations avec la Cour européenne des droits de l'homme et des initiatives dans les cas où les avocats sont victimes de violations des droits de l'homme. Le comité établira aussi des liens avec l'Agence des droits fondamentaux et le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe.

Droit des technologies de l'information

Président : **Patrick VAN EECKE** (Belgique) jusqu'en septembre, puis **Péter HOMOKI** (Hongrie).

Ce comité suit et tente de contribuer au développement de la communication électronique et des technologies de l'information dans les systèmes judiciaires européens et au niveau international du point de vue des avocats européens. Il répond aux évolutions législatives en matière technologique, telles que la protection des données, l'identification, l'authentification et les signatures électroniques. Il vise à définir les normes professionnelles et les bonnes pratiques des avocats dans un monde électronique en constante évolution.

Blanchiment de capitaux

Présidente : **Anne Birgitte GAMMELJORD** (Danemark).

Le comité suit les développements relatifs à la troisième directive anti-blanchiment et prodigue des conseils concernant une éventuelle nouvelle législation européenne. Il suit les travaux du Groupe d'action financière sur le développement de recommandations sur une approche fondée sur le risque pour la profession d'avocat. Il suit également devant les cours et tribunaux européens les affaires concernant le blanchiment de capitaux et est en contact avec la profession d'avocat au plan mondial à ce sujet.

Cabinets d'avocats internationaux

Président : **Jean-Louis JORIS** (Belgique).

Ce comité sert de plateforme pour discuter et avancer des propositions politiques au niveau européen concernant les questions pertinentes pour les cabinets d'avocat disposant d'un bureau permanent dans plus d'un pays de l'UE. Le comité est consulté dans le cadre des propositions des institutions européennes dans différents domaines, en coopération avec les comités et groupes de travail concernés du CCBE. Il identifie les sujets qui soulèvent des questions politiques pour les barreaux européens et contacte les comités et groupes de travail pertinents du CCBE à ces sujets. Le comité examine aussi les développements internationaux qui pourraient avoir une incidence sur les cabinets d'avocats internationaux qui exercent en Europe.

PECO

Président : **Rupert D'CRUZ** (Royaume-Uni) – vice-présidents : **Rytis JOKUBAUSKAS** (Lituanie) et **Ranko PELICARIĆ** (Croatie).

Ce comité du CCBE promeut l'État de droit et soutient le processus de réforme du droit en Europe centrale et orientale. Il aide les barreaux dans leurs processus de réforme et examine les cas où les avocats sont victimes de violations des droits de l'homme ou lorsque les droits des avocats sont menacés. Il est composé des membres effectifs, observateurs et associés du CCBE. Les barreaux appartenant à des pays non-membres du CCBE sont également invités à participer aux travaux du comité.



© Czanner - Fotolia.com

Permanent Delegation to the Court of Justice and the General Court of the European Union and the EFTA Court

Chair: **Hugh MERCER QC** (United Kingdom).

Studies the work of the European courts, for instance on the implementation of new court procedures. It tries to visit the judges in the Courts on an annual basis. Discussions of a possible seminar with the ECJ and General Court are underway. It is also currently following initiatives concerning the development of a possible specialised trademark tribunal, and discussions on changes to the EU patent jurisdiction (remedies, procedures and other measures), as well as analysing the impact of the Lisbon Treaty on the judicial architecture of the EU.

Training

Chair: **Iñigo NAGORE** (Spain).

Considers and makes recommendations in relation to the training of lawyers in Europe, both in the initial stages of their training and in the continuing stages.

Working Groups

European Authentic Act

Chair: **Michel BENICHOU** (France).

Contributes to European initiatives in the area of authentic acts and comparable instruments.

Family & Succession Law

Chair: **Hugues LETELLIER** (France).

Aims at contributing to the success of legal initiatives in the field of family law which reflect the different legal traditions and cultures in the various Member States which help at the same time to enhance the free movement of persons and European integration. In addition, this working group contributes to European initiatives in the area of successions and wills.

Professional Indemnity Insurance

Chair: **José DE FREITAS** (Portugal).

Seeks to develop guidelines and recommendations which help to facilitate the free movement of lawyers within the EU pursuant to the objectives of the Treaty on the Functioning of the European Union and of the Directives applicable to lawyers as regards professional indemnity insurance.

Victims' rights

Chair: **Aldo BULGARELLI** (Italy).

Monitors and contributes to European initiatives which aim to help the victims of crime.

Délégation permanente auprès de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne et de la Cour AELE

Président: **Hugh MERCER QC** (Royaume-Uni).

La délégation étudie les travaux des cours européennes, par exemple dans le cadre de la mise en œuvre des nouvelles procédures de la Cour. Elle essaie de rencontrer les juges des tribunaux chaque année. Des discussions sont en cours quant à la possibilité d'un séminaire avec la Cour et le Tribunal. Elle suit également les initiatives relatives à la création éventuelle d'un tribunal pour les marques déposées, et les discussions sur les changements à la juridiction européenne des brevets (recours, procédures et autres mesures) ainsi que l'analyse de l'impact du Traité de Lisbonne sur l'architecture judiciaire de l'UE.

Formation

Président: **Iñigo NAGORE** (Espagne).

Ce comité examine et prodigue des conseils quant à la formation des avocats en Europe, tant pour leur formation de base que pour leur formation permanente.

Groupes de travail

Acte authentique européen

Président: **Michel BENICHO** (France).

Le groupe de travail contribue aux initiatives européennes dans le domaine des actes authentiques et des instruments similaires.

Droit de la famille et des successions

Président: **Hugues LETELLIER** (France).

Le groupe de travail vise à contribuer au succès des initiatives juridiques en matière de droit de la famille qui reflètent les diverses traditions et cultures juridiques des différents États membres, mais qui permettent en même temps d'accroître la libre circulation des personnes et l'intégration européenne. Le groupe de travail contribue en outre aux initiatives européennes en matière de successions et de testaments.

Assurance responsabilité professionnelle

Président: **José DE FREITAS** (Portugal).

Le groupe de travail s'emploie à élaborer des lignes directrices et des recommandations qui permettent de faciliter la libre circulation des avocats au sein de l'UE conformément aux objectifs du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et aux directives applicables aux avocats en matière d'assurance responsabilité professionnelle.

Droits des victimes

Président: **Aldo BULGARELLI** (Italie).

Le groupe de travail suit et contribue aux initiatives européennes qui visent à soutenir les victimes de crimes et délits.

Finance Committee

The Finance Committee defines the CCBE budget and supervises the finances of the CCBE on a regular basis. Composed of three to six members, its functions are advisory and supervisory. The annual accounts are approved by an auditor agreed by the Plenary Session, and the balance sheet is published every year in the Banque Carrefour.

Chair: **Louis-Bernard BUCHMAN** (France) until May and **Alastair RANKIN** (United Kingdom) after that.



Louis-Bernard BUCHMAN
France
until May / *jusqu'en mai*



Alastair RANKIN
United Kingdom / Royaume-Uni
from May / *depuis mai*

Comité Finances

Le comité Finances établit le budget et contrôle de manière régulière les finances du CCBE. Composé de trois à six membres, il a une mission de conseil et de contrôle. Les comptes annuels sont approuvés par un commissaire aux comptes agréé par la session plénière. Le bilan est publié chaque année à la Banque carrefour des entreprises.

Président : **Louis-Bernard BUCHMAN** (France) jusqu'en mai, puis **Alastair RANKIN** (Royaume-Uni).



REVENUE AND EXPENDITURE

The CCBE's income comes mainly from the contributions of its members. These are calculated in accordance with the population of the country, the GDP and the numbers of lawyers in that country. Another source of revenue is derived from CCBE lawyer identity cards. A third source comes from European projects in which the CCBE participates.

Simplified profit & loss account 2011 *Compte de résultat simplifié de 2011*

Operating income / <i>Bénéfice opérationnel</i>		1 913 645 €
Operating expenses / <i>Charges d'exploitation</i>		1 832 526 €
Gross operating profit / Bénéfice brut d'exploitation		81 119 €
Depreciation / <i>Amortissements</i>	7 641 €	
Others / <i>Autres</i>	3 109 €	10 750 €
Net operating profit / Bénéfice net d'exploitation		70 369 €
Financial income / <i>Produits financiers</i>	34 437 €	
Financial expenses / <i>Charges financières</i>	624 €	33,813 €
Profit on ordinary activity / Bénéfice sur activité ordinaire		104 182 €
Extraordinary income / <i>Produits exceptionnels</i>	7 209 €	
Extraordinary expenses / <i>Charges exceptionnelles</i>	6 892 €	317 €
Profit for the financial year / Bénéfice pour l'exercice		<u>104 499 €</u>

RECETTES ET DÉPENSES

Simplified Balance sheet 2011 for annual report Compte de bilan de 2011 pour le rapport annuel

Fixed assets (a) / <i>Actif immobilisé (a)</i>	8 381 €
Current assets (b) / <i>Actif circulant (b)</i>	
of which / <i>dont</i> :	1 218 374 €
Cash	1 069 145 €
Other current assets / <i>Autres éléments d'actif circulant</i>	149 228 €
Total assets / Total de l'actif (A = a+b)	1 226 754 €
Liabilities, of which / <i>Passif, dont</i>	
Short term liabilities / <i>Passif à court terme</i>	198 686 €
Net assets / Actif net (Own funds / Fonds propres = A-B)	1 028 069 €

Les recettes du CCBE proviennent principalement des cotisations de ses membres. Celles-ci sont calculées en fonction du nombre d'habitants, du PIB et du nombre d'avocats dans le pays. Les cartes d'identité des avocats du CCBE constituent une autre source de recettes. Les projets européens auxquels le CCBE participe en sont une troisième.



From left to right / De gauche à droite:

Antoine FOBE, Simone CUOMO, Karine MÉTAYER, Jonathan GOLDSMITH, Alonso HERNÁNDEZ-PINZÓN, Alexandre MAHÉ,
Peter MC NAMEE, Sieglind GAMSJÄGER, Geneviève LECOT, Véronique JAMART, Sophie TESTAERT

STAFF

Jonathan GOLDSMITH is Secretary-General of the CCBE.

The work of the CCBE committees and working groups where CCBE positions are prepared is co-ordinated by four **Senior Legal Advisors**:

Simone CUOMO:

- European Authentic Act
- European Private Law
- Experts on European Transparency Initiative
- Family & Succession Law
- IT Law (including e-Justice)
- Multi-jurisdictional Law Firms
- Professional Indemnity Insurance
- Relations with the Council of Europe

Sieglinde GAMSJÄGER:

- Company Law
- Competition
- Deontology
- PECO
- Training

PERSONNEL

Jonathan GOLDSMITH est le secrétaire général du CCBE.

Les travaux des comités et des groupes de travail du CCBE au sein desquels les prises de position du CCBE sont élaborées sont coordonnés par quatre **conseillers juridiques seniors** :

Simone CUOMO:

- Acte authentique européen
- Droit privé européen
- Experts sur l'initiative européenne en matière de transparence
- Droit de la famille et des successions
- Droit des technologies de l'information (y compris e-Justice)
- Cabinets d'avocats internationaux
- Assurance responsabilité professionnelle
- Relations avec le Conseil de l'Europe

Sieglinde GAMSJÄGER:

- Droit des sociétés
- Concurrence
- Déontologie
- PECO
- Formation



Jonathan GOLDSMITH
Secretary-General
Secrétaire général

Peter Mc NAMEE:

- Corporate Social Responsibility (CSR)
- Criminal Law
- GATS
- Money Laundering
- Patents sub-group
- Permanent Delegation to the Court of Justice and the General Court of the European Union and the EFTA Court

Karine METAYER:

- Access to Justice
- Collective redress
- Free Movement of Lawyers
- Human rights and relationship with the European Court of Human Rights
- Legal Expenses Insurance

Alonso HERNÁNDEZ-PINZÓN, Legal Advisor, monitors and runs EU projects and co-ordinates relevant subgroups, i.e. e-Codex and Find-A-Lawyer, and applies for new agreed projects.

Antoine FOBE is responsible for external representations to the EU institutions and communications to the media as **Director, External Liaison** (until 31st December 2012).

On the administrative side:

Geneviève LECOT is the **Office Manager**, dealing mainly with finance and the organisation of plenary sessions and standing committees and other events.

Alexandre MAHÉ is the **Translator**.

Véronique JAMART and **Sophie TESAERT, Secretaries**, are also in charge respectively of relations with the membership and of the CCBE website and extranet.

We would like to thank our **trainees** in 2012: Asnate KALNINA, Eurico ORTIGA, Marcin SKURZAK, Maryia ROZUM and Vassileios STACHOPOULOS.

Peter Mc NAMEE:

- Responsabilité sociale des entreprises (RSE)
- Droit pénal
- GATS
- Blanchiment de capitaux
- Brevets
- Délégation permanente auprès de la Cour de justice et du Tribunal de l'Union européenne et de la Cour de l'AELE

Karine MÉTAYER:

- Accès à la justice
- Recours collectif
- Libre circulation des avocats
- Droits de l'homme et relations avec la Cour européenne des droits de l'homme
- Assurance protection juridique

Alonso HERNÁNDEZ-PINZÓN, conseiller juridique, suit et gère les projets de l'UE et coordonne les sous-groupes concernés, c'est-à-dire e-CODEX et le moteur de recherche d'un avocat, et se charge des nouveaux projets convenus.

Antoine FOBE est responsable de la liaison avec les institutions européennes et des communications envers les medias en tant que **directeur des relations extérieures** (jusqu'au 31 décembre 2012, remplacé par **Hugo ROEBROECK** à partir du 1er janvier 2013).

Pour la partie administrative :

Geneviève LECOT est **responsable administrative** et se charge principalement des finances et de l'organisation des sessions plénières et des comités permanents ainsi que d'autres événements.

Alexandre MAHÉ est **traducteur**.

Véronique JAMART et **Sophie TESTAERT**, **secrétaires**, se chargent en outre respectivement des relations avec les membres et du site Internet et de l'extranet du CCBE.

Nous souhaitons remercier nos **stagiaires** en 2012 : Asnate KALNINA, Eurico ORTIGA, Marcin SKURZAK, Maryia ROZUM et Vassileios STATHOPOULOS.



Evangelos TSOUROULIS
CCBE First Vice-President (2012) / Premier vice-président du CCBE (2012)

Photographies and illustrations / Photographies et illustrations :

© European Commission / Commission européenne, 2012 - pages 8, 9

© Fotolia - pages 14, 16, 18, 21, 22, 27, 28, 34, 37, 54, 57

Other photos or illustrations were provided by CCBE members or are the property of the CCBE.
Les autres photos et illustrations ont été fournies par les membres du CCBE ou sont la propriété du CCBE.

CCBE
Council of Bars & Law Societies of Europe
Conseil des barreaux européens

Rue Joseph II, 40/8
B-1000 Bruxelles
T.: +32 (0)2 234 65 10
F.: +32 (0)2 234 65 11
www.ccbe.eu - ccbe@ccbe.eu